45e ANNÉE (5e série) N° 25 21 JUIN 1928

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le centenaire de Taine. — II. Pour apprendre à bien écrire : une théorie du style parfait. — III. L'Allemagne d'aujourd'hui. — IV. Dieu ou Lénine.

I

Renan, Berthelot et Taine sont les trois mauvais génies qui, au tribunal de Dieu et devant l'histoire, porteront, en toute première ligne, la responsabilité des ruines intellectuelles et morales accumulées par l'idolâtrie *scientiste* en France et dans le monde entier pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle. Partis en guerre avec des objectifs différents, Renan contre Jésus-Christ, Berthelot contre l'Eglise et les curés, Taine contre le spiritualisme, ils ont tous les trois, au nom de la Science, collaboré au même programme : la destruction de la foi dans les âmes.

Il ne nous appartient pas de juger leurs intentions, ni de rechercher dans quelle mesure ils ont pu viser ce triste résultat. Leurs œuvres sont là, et aussi la constatation des pernicieux effets qui en sont sortis, pour nous donner le droit de dire qu'ils l'ont atteint, et que c'est justice de leur en attribuer la paternité; non pas qu'ils en aient été seuls les artisans, mais à cause de la part principale qui leur revient dans cette œuvre de démolition universelle, en raison de leur qualité incontestée de chefs d'école et maîtres du mouvement.

De ces trois fameux « tombeurs » de la religion catholique, Berthelot, s'il est, en fait, le plus déplaisant, ne mérite cependant pas, à beaucoup près, d'être mis sur le même rang que les deux autres. Sectaire pratiquement passionné, insulteur vulgaire de l'Eglise et de son sacerdoce, il n'a guère fait en somme que chanter le refrain du scientisme antireligieux, sans prétendre à beaucoup dogmatiser sur le terrain des principes ; il a plus choqué d'oreilles que corrompu d'esprits et troublé de consciences.

Tout autre, infiniment plus grave, est le cas de Taine et de Renan qui, eux, se sont adressés aux intelligences et leur ont présenté, sous forme alléchante, assimilable, le poison meurtrier de la foi : Renan le scepticisme et Taine le matérialisme ; l'un et l'autre arrivant à l'heure opportune, en plein désarroi des idées philosophiques, littéraires, politiques, au lendemain d'une réaction contre le romantisme dont le rêve s'évanouissait devant les jeunes clartés d'une science expérimentale conquérante ; l'un et l'autre doués d'incomparables supériorités d'imagination, d'esprit, de culture et de milieu, qui faisaient un cadre prodigieusement séduisant aux pires audaces de leurs doctrines.

Lequel de ces deux génies a été le plus malfaisant ? Dieu seul le sait, et il n'est humainement guère possible de le conjecturer ; car, si l'influence délétère de l'auteur de la *Vie de Jésus* s'est trouvée, en étendue, plus immédiatement efficace sur la masse de ses lecteurs, celle de Taine, moins accessible au vulgaire, a surtout exercé ses ravages parmi l'élite intellectuelle, pour de là se propager à travers toutes les couches de penseurs plus ou moins libres de ce temps-là. Mais, laissons cette comparaison, et Renan aussi, dont nous n'avons pas à parler pour le moment. C'est de Taine seulement qu'il s'agit.

C'est l'année de son centenaire. A en juger par le ton de la presse, on va le célébrer avec non moins de fracas officiel que ceux de Renan et de Berthelot. Ce sera, pour la troisième fois — la dernière, espérons-le — l'apothéose du scientisme impie du XIXe siècle, un nouvel outrage à la religion catholique, aggravé cette fois d'un attentat à la raison elle-même, pour ne pas dire au bon sens.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié les réflexions que nous leur avons présentées, à propos du centenaire de Berthelot (*Ami* du 16 février), sur le danger de ces thurifications publiques où les nuages d'encens dissimulent savamment aux regards de la foule les vilains côtés de l'idole qu'on offre à ses adorations. Ces réflexions, qu'il serait oiseux de répéter, s'appliquent de tout point, et à plus forte raison encore, au cas présent. On va glorifier Taine. Nous voudrions dire ici quelles raisons nous avons de nous attrister, nous catholiques, de ces fêtes, qui ne peuvent, en définitive, que les organisateurs le veuillent ou non, que tourner à l'honneur de la libre pensée laïque, puisque c'est un libre-penseur, la fine fleur du plus radical des matérialismes, qui en est l'objet.

Et d'abord, une distinction, d'élémentaire loyauté, s'impose. Tout comme pour Renan et Berthelot, personne ne se refuse à admirer chez Taine les « beaux côtés » de sa physionomie, privée et publique. C'est un adversaire : raison de

plus pour nous de ne point lui marchander les éloges que méritent incontestablement la droiture de son caractère, l'étendue encyclopédique de son savoir, les brillantes qualités de son talent littéraire. Ses biographes se plaisent à mettre en relief la parfaite honnêteté de sa vie privée ; d'aucuns vont plus loin et, pour en faire une sorte de « saint laïque, » ils se portent garants de l'entière et naïve innocence de ses mœurs, de toutes ses intentions, depuis sa prime jeunesse jusqu'à sa mort.

Soit ! Nous n'y voulons point contredire, n'ayant aucune raison positive de le faire. A la vérité, on ne sait à peu près rien de sa vie intime. Nul homme ne l'a plus jalousement tenue à l'abri des regards indiscrets ; nul ne s'est plus constamment appliqué à lui interdire, sauf nécessités sociales, purement de surface, toute expansion spontanée au dehors. Il a d'ailleurs lui-même fait confidence à son ami Prévost-Paradol de la règle inflexible qu'il s'était tracée de très bonne heure, de faire deux parts nettement distinctes de son existence, l'une consacrée au moi *pensant,* l'autre au moi *vivant,* celui-ci restant caché, confiné rigoureusement dans l'étroit domaine des contingences de la vie pratique, l'autre, au contraire, le moi de l'intelligence et des idées, vaquant tout à son aise, dans les vastes sphères de la pensée, à la recherche désintéressée de la vérité pure. Les sources d'informations sur la personnalité intérieure de Taine ont donc fait défaut à ses apologistes, et ils s'en plaignent. A tout ce qu'ils en racontent quand même nous n'userons point de notre droit d'opposer la fin de non-recevoir : *quod gratis asseritur gratis negatur.* Nous aimons mieux les croire sur parole, et admettre que Taine fut toujours, non seulement aussi sincère que modeste, mais, en bloc, au plein sens naturel du mot, un parfait honnête homme.

Il est un point, cependant, sur lequel nous nous permettons de formuler une réserve. Taine, dit-on, aurait perdu la foi subitement, à quinze ans, sans la moindre hésitation, sans aucune crise de doute ni avant ni après, avec une parfaite tranquillité d'âme, qu'il aurait, sur ce chapitre-là, conservée toute sa vie. Le fait est assez exceptionnel, assez contraire à tout ce que nous savons des lois et de l'expérience de la psychologie morale, pour mériter d'être examiné de plus près : il s'appuie uniquement sur une note rédigée par Taine lui-même cinq ans après (1848), et qui n'a été publiée qu'en 1902. On y lit ceci :

« Jusqu'à quinze ans j'ai vécu ignorant et tranquille. Je n'avais point encore pensé à l'avenir ; je ne le connaissais pas. J'étais chrétien et je ne m'étais jamais demandé ce que vaut cette vie, d'où je venais, ce que je devais faire. La raison apparut en moi comme une lumière ; je commençai à soupçonner qu'il y avait quelque chose au-delà de ce que j'avais vu. Je me mis à chercher à tâtons comme dans les ténèbres. Ce qui tomba d'abord devant cet esprit d'examen, ce fut ma foi religieuse. Un doute en provoquait un autre ; chaque croyance en entraînait une autre dans sa chute... Je me sentis en moi-même assez d'honneur pour vivre honnête homme, même après m'être défait de ma religion... L'orgueil et l'amour de la liberté m'avaient affranchi. Les années qui suivirent furent douces : ce furent des années de recherches et de découvertes... »

Pour impressionnante qu'elle soit au premier abord, la froideur glaciale du texte n'autorise pas à conclure que le naufrage de la foi chez Taine fut le simple fait subit d'une « découverte tranquille, » ainsi que le pense un de ses plus recommandables biographes, M. Victor Giraud [1]. La narration ne dit rien de cette modalité de la chute, et, si l'allure du morceau est « tranquille, » l'allusion brève, mais caractéristique, aux doutes qui ont provoqué la catastrophe donne assez à penser qu'il y a eu combat, ce qui n'est point l'indice d'une paix parfaite. En quelle psychologie peut-on soutenir que l'état de doute est compatible avec une tranquillité de tout repos ?

Pour expliquer chez Taine la prétendue facilité paisible de son apostasie et le peu de place que semble avoir occupée dans sa vie le problème religieux, on a invoqué son ignorance profonde des choses de la religion, et aussi le fait qu'il ne s'est point trouvé dans des circonstances qui auraient pu l'amener à la mieux connaître, à la discuter. L'explication n'est guère suffisante. S'il est vraisemblable qu'à quinze ans son érudition religieuse ait été, en effet, assez sommaire, comme il arrive pour tant d'autres enfants en conditions analogues, il reste historiquement vrai, pourtant, qu'il a été élevé chrétiennement, dans un milieu chrétien ; qu'il a fait une partie de ses études secondaires dans un collège ecclésiastique ; que sa mère était bonne chrétienne et qu'il a vécu assez longtemps à Paris en sa compagnie. Il est vrai, également, qu'à l'Ecole normale il a rencontré des condisciples catholiques, dont quelques-uns de haute valeur intellectuelle : le P. Gratry, le P. Joubert, S. J., le futur cardinal Perraud, le P. Doussot (chartreux), M. Heinrich (doyen de la Faculté des lettres de Lyon), M. Léotard, M. Charaux, etc. Or, on sait qu'il était, en ce temps-là, et qu'il est encore aujourd'hui de tradition à l'Ecole, que la courtoisie amicale des relations provoque entre les élèves des échanges d'idées littéraires, historiques, philosophiques, etc., où inévitablement le problème religieux a sa large place marquée à l'avance. Taine était très intelligent, et très intelligents étaient aussi les apologistes de la foi qu'il rencontrait chaque jour dans son entourage. Il est certain, encore, qu'il a lui-même prouvé dans ses œuvres la connaissance assez approfondie qu'il avait des choses de la religion catholique, notamment dans ses *Origines de la France contemporaine,* où il apprécie le rôle social de l'Eglise avec une sûreté d'information objective que pourraient envier bien des catholiques « instruits, » voire des théologiens de profession. Faut-il ajouter, enfin, qu'il était des fameux dîners anticléricaux de Magny, avec Sainte-Beuve, Renan,

[1] Victor Giraud, *Essai sur Taine, son œuvre et son influence.* (Paris, Hachette, 1901).

Berthelot, Flaubert, Robin, Schérer, les Goncourt, etc., et que ce n'est sans doute pas par motif d'indifférence religieuse, qu'il a expressément voulu qu'on lui fît des obsèques protestantes ?

Non, rien n'a manqué à Taine des circonstances courantes que ménage la Providence à tout chrétien pour entretenir et défendre sa foi, et, pas plus chez lui — moins encore chez cet esprit raisonneur et délié — que chez d'autres, la foi, l'*habitus fidei* n'aurait pu disparaître subitement, en toute tranquillité de conscience, sans crise ni combat, sans ces retours offensifs du doute au cours de la vie, qui sont toujours plus ou moins la rançon et le châtiment de l'apostasie.

Si nous n'avons pas, comme pour Jouffroy, l'écho de la crise de conscience où a sombré sa foi, c'est tout simplement parce qu'il a très délibérément pris soin de ne rien nous en révéler, conformément à la règle rigoureuse qu'il s'était imposée, et qu'il a toujours strictement observée, au moins sur ce point-là, de ne rien laisser transpirer au dehors des états de son moi personnel intérieur.

Mais à cette placidité olympienne devant l'effondrement du sentiment religieux, si vraiment il faut en admettre la réalité, il est, pensons-nous, une autre explication, qui s'ajoute à la précédente. Ainsi que nous l'allons dire tout à l'heure, le système philosophique de Taine dépassait de beaucoup, dans sa portée, le problème que pose, devant toute conscience humaine autre que la sienne, la question de la Révélation et de la foi surnaturelle. Par la suppression de Dieu et de l'âme spirituelle, le problème religieux se trouvait relégué à l'arrière-plan, autant dire qu'il n'avait plus aucune raison de se poser, qu'il tombait automatiquement, avec tout l'ordre des choses spirituelles, dans le gouffre du néant. La crise religieuse chez Taine s'est trouvée ainsi absorbée dans la crise philosophique : aussi a-t-il pu n'en être pas affecté comme ceux pour qui elle constitue spécifiquement une angoisse à part, un naufrage partiel, qui laisse subsister quand même les œuvres vives du navire, nous voulons dire les principes fondamentaux de la philosophie naturelle de la raison.

Si nous avons quelque peu insisté sur cette digression, c'est d'abord par scrupule de respect pour la vérité historique. Nous voulions aussi protester contre une prétendue fragilité de la foi, que démentent la théologie et l'expérience, et d'où certains esprits pourraient être tentés de conclure faussement qu'elle n'a ni racines profondes dans l'âme humaine, ni motifs solides dans l'intelligence. Mais laissons l'homme et ses brillantes qualités, dignes tant qu'on voudra d'admiration, dans toute la mesure où elles la méritent. Voyons maintenant son œuvre.

Là encore il faut distinguer et rendre tout de suite loyal hommage à ses incomparables talents d'écrivain, d'artiste, d'historien, à sa probité littéraire, à la richesse de son érudition, à la pureté de son style, et, d'un mot, en bloc, à tout ce qu'il y a de vrai, de beau et de bien dans ses livres.

On fait ordinairement trois parts dans son œuvre, suivant que l'on considère en lui le philosophe, le littérateur, l'historien. Il n'entre pas dans notre plan de nous arrêter à sa production purement littéraire, non plus qu'à son grand chef-d'œuvre historique : *Les Origines de la France contemporaine*. Rappelons toutefois, d'un mot, qu'on lui a unanimement reproché d'avoir quelque peu, parfois même beaucoup, gâté les merveilleuses beautés de sa critique littéraire et de ses *Origines* par sa constante préoccupation de les adapter, bon gré mal gré, aux froides rigidités de son système philosophique. Il n'est pas jusqu'à sa *Philosophie de l'art*, son *La Fontaine*, et même son *Graindorge*, qui ne trahissent cette hantise d'un moule idéal préconçu, — moule d'acier trempé, — où à priori tout doit entrer : esthétique, poésie, histoire, etc. C'est son idée fixe, son centre d'universelle attraction, l'axe invariable autour duquel gravite sa pensée, toute la suite rigoureusement continue de sa vie entière.

Le matérialisme intégral de Taine n'est plus de mode. Le système a vieilli, et, naturellement, il a entraîné dans son oubli l'œuvre qui en était imprégnée, nous disons, nous, infectée. Qui lit Taine aujourd'hui ? A part de belles pages qui resteront dans les « anthologies, » qu'est-ce que la culture contemporaine a gardé de l'*Histoire de la littérature anglaise*, de l'*Essai sur Tite-Live*, des *Philosophes classiques*, du *Voyage aux Pyrénées ?* A peu près rien. Et il n'est même pas bien sûr que le colossal monument des *Origines* survive longtemps, en place d'excellence, dans l'appréciation des critiques d'histoire. Il y a là des pages admirables, qu'on lira toujours, mais détachées de l'ensemble, auquel on reprochera sa structure artificielle, tendancieuse, ainsi que certaines indigences d'une documentation qui ne se montre pas toujours suffisamment judicieuse dans le choix de ses sources.

Bref, on peut lui appliquer ce qu'il a lui-même écrit de Saint-Simon, à propos des audaces de sa critique passionnée : « C'est à ce prix qu'est le génie; uniquement et totalement englouti dans l'idée qui l'absorbe, il perd de vue la mesure, la décence et le respect; il y gagne la force, car il prend le droit d'aller jusqu'au bout de sa sensation. [1] »

Voyons donc quelle est cette idée maîtresse qui a « englouti » le génie de Taine et si bien absorbé toutes ses énergies intellectuelles que rien, absolument rien, dans toute son œuvre n'échappe à l'emprise de sa tyrannie hallucinante.

* *

Taine a été surtout philosophe, uniquement pourrait-on dire, et jusque dans les moëlles. La littérature et l'histoire n'ont été pour lui que des champs d'application de ses théories philoso-

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. XIII, p. 230.

phiques. Elles ne sont pas, comme chez beaucoup d'autres, une face plus brillante de sa personnalité. Elles sont tout l'homme, et c'est radicalement commettre un faux que de prétendre en faire abstraction dans le portrait qu'on en veut dessiner. Que le lecteur veuille bien retenir cette réflexion : nous aurons à y revenir, quand il nous faudra constater avec quel art embarrassé ses modernes panégyristes s'appliquent à laisser dans l'ombre, parce que plutôt désagréable à présenter, Taine philosophe, pour n'offrir à l'admiration de la foule que la physionomie séduisante, de tout repos celle-là, du littérateur et de l'historien.

Or, voici la philosophie de Taine : il en a lui-même donné une formule abrégée — et combien suggestive pour qui sait lire entre les lignes ! — dans la Préface de son *La Fontaine :*

« On peut considérer l'homme comme un animal d'espèce supérieure, qui produit des philosophies et des poèmes à peu près comme les vers à soie font leurs cocons, et comme les abeilles font leurs ruches. Imaginez qu'en présence des fables de La Fontaine vous êtes devant une de ces ruches. On pourra vous parler en littérateur et vous dire : « Admirez combien ces petites bêtes sont adroites. » On pourra vous parler en moraliste et vous dire : « Mettez à profit l'exemple de ces insectes si laborieux. » On pourra enfin vous parler en naturaliste et vous dire : « Nous allons disséquer une abeille, examiner ses ailes, ses mandibules, son réservoir à miel, toute l'économie intérieure de ses organes, et marquer la classe à laquelle elle appartient. Nous regarderons alors ses organes en exercice ; nous essaierons de découvrir de quelle façon elle recueille le pollen des fleurs, comment elle l'élabore, par quelle opération intérieure elle le change en cire ou en miel. Nous observerons ensuite les procédés par lesquels elle bâtit, assemble, varie et emplit ses cellules ; et nous tâcherons d'indiquer les lois chimiques et les règles mathématiques d'après lesquelles les matériaux qu'elle emploie sont fabriqués et équilibrés. Nous voulons savoir comment, étant donné un jardin et des abeilles, une ruche se produit, quels sont tous les pas de l'opération intermédiaire, et quelles forces générales agissent à chaque pas de l'opération. Vous tirerez de là, si bon vous semble, des conclusions, non seulement sur les abeilles et sur leurs ruches, mais sur tous les insectes, et peut-être aussi sur tous les animaux. »

Comprenez : l'homme est un animal, qui n'a rien de plus que les autres, sinon un degré d'excellence, dans l'ordre de l'animalité ; et il n'est, pour le connaître, qu'une méthode sûre, la méthode scientifique du *naturaliste* qui s'applique uniquement à relever, à comparer et classer tout ce qu'il y a d'observable, c'est-à-dire de sensible, de matériellement constatable dans sa nature et ses opérations d'abord, puis, aussi, dans ses antécédents de race, dans son milieu, dans toutes les causes, enfin, éloignées et prochaines, grandes et petites, qui ont pu concourir à sa finale *production.*

Gardez-vous de croire qu'il n'y a là qu'une métaphore hardie. Non ! C'est au sens rigoureux et matériel des mots que La Fontaine a *produit* ses poèmes « comme les vers à soie font leurs cocons, comme les abeilles font leur ruche. »

Du reste, pour nous renseigner sur les idées de Taine, nous avons mieux que des allusions plus ou moins suggestives, éparpillées tout au long de sa *production* littéraire et historique. Il nous en a laissé tout le développement *ex professo* dans son œuvre philosophique capitale, intitulée *De l'Intelligence.* C'est là qu'il faut voir l'économie et la synthèse générale du système. En voici les lignes essentielles.

Il n'y a rien de réel que la matière et le mouvement. Dieu n'existe pas, l'âme humaine non plus, ni par conséquent sa prétendue liberté, qui n'est que mirage d'imagination : mirage, illusion creuse, tout le monde des choses dites métaphysiques ou spirituelles.

Le concept de substance est un rêve : il n'y a d'objectifs que les phénomènes et leur succession ininterrompue dans le temps et dans l'espace. Aucune entité permanente : tout est, dans l'univers, comme le disait déjà le vieil Héraclite, perpétuel flux et reflux d'énergies, qui s'accordent ou se combattent, s'excluent ou s'amalgament en mille manières diverses, à tout instant changeantes, avec une complication infinie qui dépasse les possibilités de notre observation.

La connaissance humaine, naturellement, se réduit, comme chez l'animal, au pur mécanisme organique de la *sensation* (système Condillac). Nos idées ne sont que des images. Celles que nous appelons générales et universelles ne sont que des images agrandies de groupes collectifs de sensations. Purs jeux de sensations aussi, nos jugements abstraits, nos raisonnements, nos envolées idéales. Et la sensation n'est en définitive qu'un mouvement de la chair et du sang, une vibration nerveuse, une simple agitation de molécules corporelles.

Si donc il est entendu, par ailleurs, qu'il n'y a de vraie science que l'étude objective des évolutions de la matière à travers les mille relations d'antécédent à conséquent, de cause à effet, qui relient entre eux les phénomènes qu'elle offre aux constatations de nos sens, il reste à conclure que la science, l'unique science vraie possible de l'homme, de sa nature et de toutes ses opérations quelconques, ne peut être qu'un chapitre de pure *histoire naturelle* de sa vie organique matérielle, de tout ce qui concourt de près ou de loin au groupement et à l'activité coordonnée de ses atomes primitifs, groupements et activités que nous décorons des noms d'intelligence, de conscience, de liberté, de vertu, de poésie ou d'idéal, de science ou d'esthétique, et qui ne sont en définitive, tout au fond, que de purs et simples mouvements de matière dans le temps et dans l'espace. En littérature comme partout, suivant l'expression même de Taine, « il n'y a qu'un problème de mécanique : l'effet total est un composé déterminé tout entier par la grandeur et la direction des forces qui le produisent. »

On comprend, avec cela, comment Taine a pu écrire cette phrase hardie : « Que les faits soient physiques ou moraux, il n'importe ; ils ont toujours des causes. Il y en a pour l'ambition, pour

le courage, pour la véracité, comme pour la digestion, pour le mouvement musculaire, pour la chaleur animale. Le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et comme le sucre »[1] : ce qui n'est qu'une variante de la formule, déjà citée, où il est dit que La Fontaine « produisit » ses fables, « comme les vers à soie font leurs cocons, et comme les abeilles font leur ruche. »

Cette chimie humaine ne va pas, cependant, sans grandes difficultés. Outre l'extrême complexité des éléments de matière qu'elle met en jeu pour un « produit » donné, elle pose devant l'observateur une foule de problèmes redoutables. Comment se fait la mutuelle action et réaction de ces éléments primordiaux ? Dans quelles proportions sont-ils modifiés, influencés par les mille causalités du dehors dont ils dépendent ? Quelle vitesse acquise doivent-ils à la somme des mouvements antécédents, ancestraux, qui, pour si peu que ce soit, ont néanmoins sur eux une réelle répercussion ? Parmi ces forces composantes d'un résultat final, en est-il une qui soit « dominante, » qui groupe et ordonne les autres sous l'emprise de son énergie supérieure ? Autant de questions, parmi beaucoup d'autres, que, seule, la *science* peut et doit résoudre ; autant de recherches analytiques détaillées, microscopiques s'il le faut, par lesquelles s'éclaire la synthèse finale d'une personnalité ou d'une œuvre humaine, sans lesquelles elle reste un livre fermé, inintelligible, exposé aux commentaires fantaisistes de rêveurs qui ne se donnent même pas la peine de l'ouvrir.

L'univers, un peuple, l'homme est « un théorême en marche, » une équation mathématique de valeur en soi rigoureusement « déterminée. » Comment voulez-vous la résoudre et connaître cette valeur finale, si vous ne commencez pas par dégager une à une les inconnues qui conditionnent la résolution de l'équation ? Et si ces inconnues sont trop nombreuses, trop enchevêtrées pour être toutes, comme il faudrait, accessibles à notre esprit, n'est-il pas tout au moins de bonne méthode rationnelle et sûre de chercher parmi les éléments concourants dans un cas donné quels sont ceux qui, par leur importance d'efficacité, nous offrent le plus de chance d'arriver au moins à une solution sérieusement approximative du problème ?

Et voici, en conséquence, la méthode rigoureusement naturaliste et scientifique — disons aussi : radicalement matérialiste — à laquelle Taine s'est arrêté. Il ramène ces éléments capitaux, ces sources fécondes d'analyse, à trois chefs principaux : la *race*, le *milieu* et le *moment*. Sous la première rubrique, la *race*, se range l'étude aussi détaillée et minutieuse que possible de tous les *petits faits* anciens qui ont pu, dans le cours des années ou des âges, se propager en une suite ininterrompue d'influences successives étroitement enchaînées et laisser leurs dernières traces dans la synthèse du personnage, de l'œuvre humaine ou du fait historique dont il s'agit de construire scientifiquement la synthèse. Même travail en ce qui concerne toutes les influences ambiantes du *milieu*, et aussi du *moment*, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles concourent toutes les causalités et réactions de la race et du milieu avec les dispositions, l'état interne actuel du sujet qu'on veut analyser.

Pour débuter (1853), Taine s'est « amusé » à faire application de sa méthode au cas de La Fontaine et de ses fables. Avec une ingéniosité spécieuse, mais que l'on sent aisément artificielle, il montre comment les influences ancestrales de sa race, les influences de sa famille, de sa femme, de ses amis, de ses éducateurs, les influences de son territoire champenois, etc., etc., ont abouti à former ce *produit* qu'est le bonhomme ; et comment, aussi, ses énergies particulières, sous la direction de sa « faculté maîtresse » poétique et de son esprit gaulois, ont abouti à ce *produit* que sont ses fables ; et, notez-le bien, ce sont là *produits nécessaires*, simples effets matériels de causes matérielles, comme le cocon du ver à soie ou la ruche des abeilles, simples résidus de combinaisons physiques, chimiques, mécaniques, comme le sucre ou l'acide sulfurique quand se trouvent groupés, en des conditions voulues, du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène, ou de l'oxygène et du soufre.

Cette méthode, Taine l'a invariablement appliquée en toutes ses œuvres, à la littérature, à l'art, à la poésie, à la sociologie, à l'histoire. Il a été toute sa vie, obstinément, avec une persévérante continuité qu'on est tenté d'admirer, l'homme de son idée fixe, de sa philosophie, de son système de l'univers, ce grand *axiome éternel*, cette formidable équation mathématique où une intelligence infinie supérieure au monde, s'il en était une, aurait pu voir dès le principe, rigoureusement réglées, prédéterminées à l'avance dans leurs virtualités initiales, toutes les évolutions futures, inexorablement fatales, de toutes les particules et forces de la matière du cosmos, que nous voyons, nous, actuellement condensées en *produits* minéraux, végétaux, animaux, humains, en attendant les transformations et « produits » nouveaux, actuellement insoupçonnables, que tient sans doute en réserve la série indéfinie des siècles futurs.

Qu'est l'homme en tout cela ? Rien, ou à très peu près. Un atome ballotté au hasard des vents, ou, si vous aimez mieux, au hasard des brassements cosmiques ; une combinaison qui apparaît un jour, pour s'évanouir le lendemain ; un théorême en marche... vers quelque autre forme d'équation, où il jouera le même rôle d'unité mathématique composante, ni plus ni moins que la molécule de carbone qui passe d'un groupe chimique à un autre.

Mais alors, pensez-vous, et la liberté, et la morale, et la conscience responsable du bien et du mal, tout l'ordre de la dignité humaine, enfin ? — Chimie, vous dit-on, et rien de plus ; *détermi-*

[1] Paul Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*, p. 179 (1893).

nisme, c'est-à-dire fatalisme et nécessité universelle, et rien d'autre. Spiritualité, liberté, moralité, etc., sont des sensations fausses, hypertrophiées, qu'il faut redresser si l'on tient à les faire entrer dans le cadre de la « Science. » Ne pleurez pas trop le vieil idéal métaphysique du temps passé : vous pourrez avantageusement le remplacer par tout ce qu'il y a de grandiose dans la contemplation scientifique de la grande équation de l'univers et de toutes les sous-équations qui mathématiquement s'y intègrent. Voilà une conception nouvelle du beau et une voie ouverte à une forme d'art inédite...

De même pour la morale : on en inventera une en fonction de la théorie, des besoins sociaux et des adaptations de l'œuvre humaine aux lois « scientifiques » du progrès, et l'on en reviendra à la formule de Marc-Aurèle : « Sois en harmonie avec le Cosmos, » ou à celle de Spinoza : « Le sage est celui qui participe par sa pensée à l'éternelle nécessité de la nature ; celui-là, en un certain sens, ne cesse jamais d'être, et seul il possède le véritable repos de tout le cœur. »

« Veux-tu demander — c'est Taine qui parle — aux grandes puissances de la nature de se transformer pour épargner la délicatesse de tes nerfs et de ton cœur ? Tu n'as droit à rien et personne ne te doit quelque chose, ni la société ni la nature. Il y a des lois immuables qui t'enveloppent et te maîtrisent, comme l'air méphitique ou sain dans lequel tu es plongé, comme les saisons qui, sans s'inquiéter de tes cris, tour à tour te gèlent ou te brûlent. Tu es parmi elles, pauvre être débile, comme un mulot parmi des éléphants. Après tout, au vingtième jour, au cinquantième, ou un peu plus tard, l'effet sera pareil : le monstrueux galop rencontrera ton petit corps... Habitue-toi à subir convenablement ce qui est nécessaire. A la longue les gros pieds des éléphants et les incommodités qui s'ensuivent te paraîtront dans la règle. Le meilleur fruit de notre science est la résignation froide... » (*Vie et opinions de Thomas Graindorge*, p. 264).

Pour conclure, voici, entre autres déplorables conséquences, comment M. Paul Bourget — et c'est à dessein que nous le citons ici — appréciait jadis l'horrible pessimisme auquel aboutit logiquement cette abominable doctrine. Qu'on lise attentivement cette page, à laquelle nous aurons à faire allusion tout à l'heure :

« Le pessimisme le plus découragé est le dernier mot de cette littérature d'enquête. De plus en plus, au cours des romans qui se relèvent de cette doctrine, la nature humaine est montrée misérable dans ses dépressions sous le poids des circonstances trop accablantes, dans ses impuissances contre des forces trop écrasantes. Et le pessimisme n'est-il pas le dernier mot aussi de l'œuvre tout entière de M. Taine ? Est-il besoin de rappeler les innombrables passages où se trahit chez le psychologue, victime de sa propre méthode, le découragement suprême et l'irrémissible maladie du cœur ?.. Doit-on mentionner le passage très connu où il affirme que « la raison et la santé sont des accidents heureux, » et cet autre où il déclare que « le meilleur fruit de la science est la résignation froide qui, purifiant et préparant l'âme, réduit la souffrance à la douleur du corps ? » C'est qu'aussi bien la définition même de la doctrine enveloppait le germe du nihilisme le plus sombre et le plus inguérissable. Si tout dans notre personne n'est qu'aboutissement et que résultat, si notre façon, ou tendre ou amère, de goûter la vie n'est que le produit de la série indéfinie des causes, comment ne pas sentir le néant de ce que nous sommes par rapport aux gigantesques, aux démesurées puissances qui nous supportent et nous écrasent avec le même épouvantable mutisme ? Où donc trouver, pour leur résister à ces terribles puissances, une autre arme que le renoncement absolu et que le *nirwana* des sages de l'Inde ? Quand Pascal constatait avec un tremblement passionné de tout son être qu'une goutte d'eau suffit à nous tuer et que nous sommes à la merci de ce stupide univers qui nous emprisonne, il se relevait aussitôt, et toute notre espèce avec lui, en opposant l'ordre de l'esprit et l'ordre du cœur à cet univers aveugle et impassible, qui peut nous broyer, mais qui ne peut que cela. Hélas ! où donc prendre cet ordre du cœur, où cet ordre de l'esprit, si même nos sentiments et nos pensées sont des produits de cet univers, si notre moi nous échappe presque à nous-mêmes, sans cesse envahi par les ténèbres de l'inconscience, sans cesse à la veille de sombrer d'un naufrage irréparable dans les flux et reflux de la morne et silencieuse marée des phénomènes dont il est un flot ?... Ah ! pas même un flot, mais un des imperceptibles atomes de la poussière d'écume que le vent disperse à travers le vide infini !

Parlant de ces révoltes du cœur, et après avoir montré que l'imperfection humaine est dans l'ordre, comme l'irrégularité foncière des facettes dans un cristal, M. Taine demande : « Qui s'indignera contre cette géométrie ? » — Lui-même tout le premier. Seulement, son indignation se dompte avec orgueil. Un sourd et obscur gémissement le trahit à peine. Mais ce gémissement fait comme une basse profonde à l'hymne extatique entonné en l'honneur de la science [1]. »

Et Hartmann a raison quand il propose au suffrage universel de l'avenir un universel suicide qui sera l'universelle délivrance.

* *

Tel est l'homme et telle est l'œuvre « géniale » qu'on va glorifier dans la presse, dans les écoles, sur les places publiques. En quel temps brouillé vivons-nous ? La vérité et le bon sens ont-ils à ce point perdu leurs droits sacrés sur la conscience humaine, qu'on puisse proposer pareille idole aux hommages de la foule ? Le suprême magistère de l'Eglise en a interdit l'approche aux catholiques : l'*Histoire de la littérature anglaise* est à l'*Index*. Innombrables sont les victimes que son culte a faites, dès son apparition, et pendant plus de cinquante ans, dans les rangs de la jeune élite intellectuelle française, et si la conscience s'est enfin soulevée de dégoût devant cette doctrine de mort et de suicide, l'histoire n'en garde pas moins le souvenir, tout frais encore, de la fièvre matérialiste dont elle a infecté la pensée et les méthodes de la « science » pendant le second Empire et à l'aurore de la IIIe République.

Est-ce donc que cette philosophie était subtile, profonde, difficile à percer à jour ? Non ! D'un mot, un élève débutant de philosophie la démolit aujourd'hui en constatant tout simplement, avec M. Bourget, que « cette psychologie est bien constituée comme une science, mais qu'elle repose sur un postulat métaphysique [2] » — ni évident, ni démontré, ni démontrable — qui tient à priori

[1] P. Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*, p. 233.
[2] *Ibid.*, p. 221.

pour *seules existantes* les réalités de la matière et de son mouvement. Sur quoi s'écroule cette statue de Nabuchodonosor aux pieds d'argile.

Et voilà qu'avec le recul du temps, le majestueux édifice se perd dans la brume. Classé comme monument historique, il n'est plus guère fréquenté que des archéologues collectionneurs de vieux systèmes de philosophie. Taine est un contemporain : il y a tout juste 35 ans qu'il est mort. On ne le lit plus. La mode de son farouche et absurde scientisme a passé. Sa petite chapelle funéraire ne reçoit plus la visite que de quelques survivants de ses anciens amis ou disciples. Pourquoi, alors, exhumer ce cadavre et lui faire à nouveau, sous prétexte qu'il est né en 1828, des obsèques triomphales ?

Oui, pourquoi ces honneurs publics à un homme qui a publiquement accumulé tant de ruines dans la pensée de ses contemporains ?

Est-ce ignorance ? Peut-être ! Car il est certainement de ses apologistes — braves et honnêtes gens ! — qui n'auront guère lu ses livres, ni rien compris à sa philosophie.

Est-ce diminution de cette sensibilité intellectuelle qui répugne invinciblement à l'erreur, la hait et s'en détourne, et faut-il penser que, aujourd'hui plus que jamais, *diminutæ sunt veritates a filiis hominum ? (Ps.* XI, 2). Peut-être ! La pensée a ses délicatesses, ses pudeurs, qui s'effritent au contact quotidien des mille sottises auxquelles l'imagination déchaînée sait prêter le charme de bien séduisantes couleurs... et c'est le cas pour Renan, pour Taine aussi.

N'est-ce point, de la part au moins du monde laïque libre-penseur, plus ou moins à la remorque des directions de la maçonnerie et de la *Ligue d'enseignement*, le désir de profiter d'une bonne occasion, pour rehausser le prestige d'un homme et d'une œuvre adversaires déclarés de la philosophie spiritualiste et de l'Eglise ? Peut-être, encore !

Ou enfin, n'y a-t-il pas lieu, dans ce renouveau de snobisme tainien, de faire une large part à cette sorte de libéralisme d'esprit, très à la mode aujourd'hui, qui ne voit aucun inconvénient à l'exhibition de toutes les vérités, de toutes les erreurs, de tous les systèmes, de toutes les œuvres et de tous leurs auteurs, pourvu que quelque originalité ou quelque caractère intéressant vaille la peine de les signaler à l'attention publique.

Il y aura de tout cela dans le centenaire de Taine, de tout, sauf du respect des droits absolus de la vérité. On va mettre en relief l'honorabilité de sa vie privée, sa puissance de travail, l'unité et la vigueur de sa pensée, la hardiesse grandiose de ses conceptions, le charme de sa littérature. Mais qui aura le courage de dénoncer sa philosophie comme le pire poison dont aient été intoxiquées les deux ou trois générations qui nous précèdent ? C'est de l'histoire, cela, pourtant, et de la pure vérité objective s'il en fût ! On va louer ses livres ; mais qui aura la sincérité d'avouer qu'ils sont des produits de son matérialisme universel, qu'il n'en est pas un qu'il n'ait voulu lui-même obstinément pénétrer de sa détestable philosophie ? C'est de l'histoire encore, cela, et la vérité.

Génie, soit, mais, consciemment ou non, peu importe ! génie de l'erreur. En dehors de la presse catholique qui célébrera le centenaire de Taine à sa façon, comme nous le faisons aujourd'hui, les plus probes, les plus hardis articliers et discoureurs se risqueront peut-être jusqu'à faire une allusion plus ou moins appuyée à ses « opinions discutables, » à l'insuccès de ses théories aujourd'hui périmées ; comme ombre au tableau, ce sera à peu près tout. Le lecteur ou l'auditeur restera en fin de compte ébloui de l'ensemble éclatant du portrait.

* *

La série des panégyriques est déjà commencée, M. Pierre Lasserre, dans les *Nouvelles littéraires* (28 avril 1928), débute ainsi :

« Comme tous les hommes de ma génération j'ai beaucoup lu Taine dans ma jeunesse. Combien de ses pages ont ébloui et enthousiasmé ma vingtième année ! Tous ses livres faisaient alors mes délices. L'heure arriva tôt où la leçon d'autres maîtres, moins éclatants littérairement, mais de plus sûre méthode, m'aida à discerner les erreurs, que tout le monde avoue aujourd'hui, de sa philosophie et de sa critique. Par un juste instinct, cependant, si je cessai à peu près d'attendre de ses œuvres profit substantiel et de m'en nourrir, je gardai au génie qui s'y exprimait et s'y épanouissait brillamment une chaleureuse sympathie, une grave estime. »

M. P. Lasserre ne fait point difficulté de reconnaître, de signaler même avec quelque insistance les aberrations de la philosophie de Taine, et pourtant, quand même, il écrit :

« N'importe ! Cette grosse métaphysique a rendu d'éminents services par ses imperfections mêmes, qui l'ont mise à la portée d'un public étendu, peu apte à entrer dans des spéculations plus savantes et plus subtiles. Ce public a reçu de Taine un fonds d'idées générales, qui ne sont pas sans doute le fin du fin, mais qui ont encore beaucoup de valeur et qui l'emportent infiniment, en tout cas, sur la dispersion frivole de la pensée et son total défaut de doctrine. Taine a été en son temps, comme philosophe, un puissant éducateur de cette foule choisie qu'est l'élite... Ce que nous admirons et aimons en lui plus que toute chose, c'est ce qui se fait hélas ! autour de nous de plus en plus rare : l'honnêteté royale de la pensée. »

D'inspiration nettement catholique, de précision critique beaucoup plus serrée et mieux informée, l'article de M. P. Archambault dans la *Vie catholique* (21 avril 1928) commence par un énoncé très ferme des aberrations tainiennes, pour finir par une phrase quelque peu inattendue. Nous joignons les deux passages : le lecteur apercevra le contraste :

« Quelque prix qu'il accorde au prestige de la forme, il serait impossible à un catholique de s'associer aujourd'hui à la célébration de Renan. En face de Taine notre attitude peut et doit être différente. Assurément nous n'oublierons point les lacunes énormes de son œuvre, ni la dure domination qu'elle fit peser sur tant d'esprits. En un sens, c'est contre lui surtout, contre son empirisme, contre son scientisme, contre son déter-

minisme, contre son amoralisme, contre son athéisme que nous avons eu à réaliser le laborieux redressement qui devait nous mener, selon le titre du beau livre de Fonsegrive, *De Taine à Péguy*.

...Aux fêtes du centenaire un catholique peut apporter plus que n'exige en toute hypothèse le souvenir d'une grande maîtrise intellectuelle. Rien ne l'empêche d'aller jusqu'à une chaleureuse et franche sympathie. Etait-il superflu de le dire ? Ceci n'est qu'une modeste palme jetée sur la tombe illustre. De plus voyantes fleurs y retiendront sans doute l'attention. Aucune cependant n'y aura été déposée de meilleur cœur. »

Beaucoup plus sévère, quoique malgré tout sympathique, l'étude un peu décousue, que consacre à Taine M. G. Amiot dans la *Revue hebdomadaire* (5 mai 1928).

« Génie de penseur, dit-il, décidément je ne lui en trouve point... Mais, revenons à ce qu'il y a de divers, de substantiel et de souvent délicieux dans plus de mille pages de ce vrai fils de Sainte-Beuve. Tâchez d'oublier qu'il démontre ; lisez avec lui pour votre joie intelligente. Chaque fois il me rajeunit ce qu'il me présente, jusqu'à me le faire découvrir... Ses considérations vont loin ; ses impressions sont exactes et vives ; son goût va du grand à l'exquis... Je ne me console pas que tant de mes contemporains traitent comme un pédant celui qui pouvait être une lyre... »

Fortement charpenté, raisonné avec compétence, et Dieu merci ! beaucoup plus discrètement louangeur, est l'article que consacre M. Albert Thibaudet au centenaire de Taine *(Revue de Paris,* 10 avril 1928). Toutes ses idées ne sont pas les nôtres, et nous aurions des réserves à faire sur quelques-unes d'entre elles. Malgré cela nous pensons que, dans l'ensemble, cette étude restera comme une des meilleures qui auront été écrites à propos du centenaire. Elle débute par une citation d'Emile Boutmy, extraite de sa *Philosophie de l'architecture en Grèce,* qui à vrai dire ne porte que sur le style de Taine, mais qui par le style atteint tout l'homme et toute l'œuvre :

« Sous une riche diversité, dit-il, sous une décoration changeante, la structure en est invariable et rigide. Le lecteur en reçoit une impression singulière ; il a comme l'hallucination de voir monter autour de lui les murs d'une prison dialectique. D'abord une suite de blocs réguliers exactement alignés. C'est le théorème sous forme abstraite par lequel s'ouvre l'alinéa. Sur cette première assise l'auteur entasse une masse énorme de petits morceaux avancés qu'il noie, mélange, relie, comprime dans un moule puissant avec un mortier indestructible. Ce sont les faits particuliers et sensibles. A cette masse hétérogène il donne la consistance, la densité, la solidité, d'un mur romain. A la crète une autre ligne de superbes blocs équarris reproduit le bandeau d'en-bas, masque définitivement l'horizon : c'est le théorème qui reparaît en conclusion, revêtu des magnificences d'une image qui a parfois l'ampleur d'une allégorie. La clôture logique monte ainsi sur les quatre côtés, massive, compacte, sans aucune ouverture sur le dehors, sans aucune fissure dans l'appareil présageant une ruine ou une déliquescence. Le lecteur contemple. Il sait qu'il sera enfermé pour jamais, mais il est comme fasciné par ce travail fait largement et d'une main si sûre ; il en veut voir la fin ; il en ressent la fatigue, qui n'atteint pas le robuste architecte ; il demeure là immobile, déjà captif, et quand la dernière issue est close il s'oublie à admirer tant d'art et tant de magie. »

Et M. Thibaudet d'ajouter :

« La fatigue qui n'atteignait pas l'architecte du palais... a touché depuis l'architecture elle-même. Les colonnes ont fléchi ; les architraves sont disjointes ; les pierres éclatent sous la végétation... L'édifice qui a cédé le premier, qui n'a plus ni murs ni dieu, qui est presque réduit à un vaste stylobate dans l'herbe entre les fûts de ses colonnes renversées, c'est le Temple, je veux dire l'ouvrage central de Taine, son livre de philosophie, *L'Intelligence.* »

Et il conclut :

« L'Idéologie et l'Associationnisme sont deux tentatives pour expliquer l'esprit en se passant d'acte de création donnée et d'acte de création continuée ; idéologie et association collaborent ou concordent avec l'évolution spencérienne, qui se sert des produits du changement pour expliquer le changement. On conçoit que le déterminisme ait été tenu par Taine comme la raison dernière sous laquelle il n'y a plus rien, sous laquelle il n'y aurait plus rien, et qu'il n'ait jamais admis de discussion là-dessus. Cette négation de Socrate et de Platon, ce retour à Démocrite sont déposés par le courant et l'élan de la science positive au XIX[e] siècle. C'est ce résidu qu'on a appelé le scientisme, lequel n'a plus de raison de nous être sympathique. Il s'est conjugué chez Taine avec le génie littéraire et oratoire français. Sa philosophie en est un chapitre. Tout cela a cessé de vivre. »

C'est très bien de constater que tout cela a cessé de vivre : on aurait aimé aussi voir affirmé que tout cela n'avait même pas le droit de vivre. De l'article de M. Thibaudet, Taine « philosophe » sort sérieusement égratigné, mais non pas déconsidéré comme incarnation du pire matérialisme contemporain, auteur des dévastations intellectuelles et morales qui en ont été pendant longtemps les tristes conséquences.

Voici, pour finir, M. Paul Bourget. Disciple et ami de Taine, on n'attendait pas de lui l'indépendance d'esprit et de plume de M. A. Thibaudet, ni qu'il insistât beaucoup sur les tares de son maître profondément estimé et aimé. On s'étonne, néanmoins, qu'il ait cru devoir accentuer exagérément les belles couleurs du portrait et minimiser vraiment trop, pour ne pas dire supprimer ses vilains traits. Ses deux articles, dont l'un très développé *(Revue des Deux Mondes.* 15 mars 1928) et l'autre publié dans un numéro du *Figaro (Suppl.,* 21 avril 1928) sont de purs panégyriques, de belles pages de littérature débordant d'enthousiasme reconnaissant, qui laissent dans l'ombre, à l'arrière-plan, la vraie physionomie historique du penseur malfaisant.

De l'homme, de sa critique littéraire, de son histoire des *Origines* surtout, M. Bourget fait grand éloge, et ce n'est pas sur ces points-là que nous voudrions le contredire. Mais pourquoi se tait-il, ou à peu près, du philosophe et de sa philosophie ? C'est peu, vraiment, de noter, au hasard d'une incidente, que l'erreur du scientisme (qui n'est point d'ailleurs une invention de Taine) vient de ce qu'il a confondu *causes* et *conditions* dans l'étude des phénomènes ; c'est moins encore, de ne faire qu'une allusion d'un mot au « déterminisme, » en un sujet où précisément la thèse ma-

térialiste, athée, de « l'axiome éternel » avec la fatalité de ses cascades infinies dans l'univers, est au tout premier plan, dominant l'homme et son œuvre tout entière.

M. P. Bourget plaide les circonstances atténuantes. Il fait grand état de l'histoire des *Origines de la France contemporaine,* qui est, en effet, quoique discutable encore, le meilleur des livres de Taine. On y lit, il est vrai, la belle page classique où justice est rendue au rôle historique bienfaisant, nécessaire, de l'Eglise dans les sociétés humaines. Mais on y lit aussi ce parallèle fameux de la science et de la foi, où l'Eglise est présentée comme l'ennemie irréconciliable du progrès scientifique moderne, ce qui n'est pas, tout de même, pour donner une haute idée de l'estime que Taine en faisait, en dehors de son rôle purement positif et pragmatique de bienfaisance sociale.

En tout cas si l'on préfère aujourd'hui l'histoire des *Origines* à la philosophie de l'*Intelligence,* il n'est pas exact, historiquement, de contester que celle-ci ait occupé la première place dans la pensée et toute l'œuvre de Taine, ni qu'elle doive par conséquent figurer au premier plan dans sa biographie, tout comme elle a été la raison profonde de sa désastreuse influence sur ses contemporains.

Au demeurant, quel Bourget faut-il croire, celui des *Esquisses de philosophie* dont nous avons cité l'appréciation sévère et sombre, très juste, sur l'épouvantable pessimisme auquel aboutit le matérialisme de Taine, ou le Bourget du centenaire, qui demande qu'on élève un monument à son auteur, en ces termes :

« Rien de ce que Taine a écrit ne saurait laisser indifférents ceux qui ont le goût de la pensée. De tous nos grands artistes littérateurs il est certainement celui dont nous pouvons dire ce que Stendhal, qui lui était cher, disait de ses propres livres, quand il voulait « qu'il n'y eût rien à en rabattre, à la réflexion. »

Puisque cette date du centenaire nous invite à commémorer cette noble figure, qu'il soit permis à l'un de ses fidèles d'exprimer un vœu, celui qu'un monument lui soit enfin élevé dans ce Paris où il fut élève, où il écrivit, où il enseigna, où il mourut... Je le rêve très simple ce monument : une stèle, avec l'inscription qui est, je crois, sur son tombeau : VERITATEM UNICE DILEXIT. Cet homme si probe, si ennemi de tous les charlatanismes, n'eût pas accepté d'avance cet hommage posthume. Nous le lui devons, nous qui vivons encore de son enseignement.

Puisse mon appel avoir de l'écho, et dans le voisinage immédiat du grandiose édifice élevé par Mansart à l'Honneur Militaire nous verrons se dresser modestement, mais fièrement, une image émouvante, et si justifiée : celle de l'Honneur Littéraire. » *(R. des Deux M.*, 15 mars, p. 257).

Soit ! Mais avec le Bourget des *Essais de psychologie,* du *Disciple* et de *Nos actes nous suivent,* nous demandons, pour que la postérité n'y soit pas trompée, qu'au dessous de l'inscription légèrement ainsi modifiée : VERITATEM QUÆSIVIT, qui est d'appréciation subjective, on ajoute celle-ci : ERROREM INVENIT, qui est de l'histoire.

II

Dans le paragraphe qui précède, nous avons à dessein laissé de côté Taine littérateur et historien, pour ne considérer que Taine philosophe, et dénoncer les méfaits de sa détestable philosophie. Le littérateur surtout, nous l'avons donné à entendre, mériterait des éloges presque sans réserve. Il n'entre pas dans notre plan de les justifier, les questions de littérature pure étant étrangères au programme habituel de l'*Ami.* Nous croyons, néanmoins, puisque l'occasion s'en présente, être agréable à un bon nombre de nos lecteurs en leur faisant part des idées de Taine sur le *style,* que nous empruntons à une étude, jusqu'ici inédite, que publie M. Victor Giraud dans la *Revue bleue* (17 mars 1928) [1].

D'après Taine, on doit traiter les questions littéraires comme les problèmes de géométrie. Pour savoir les règles du style, il faut analyser et déduire, comme si l'on cherchait la mesure du carré de l'hypoténuse. La perfection d'une chose consiste dans le développement libre et entier de sa nature. Pour l'élever à la suprême beauté il suffit de la rendre à elle-même ; il ne faut pas la corriger mais la purifier. Si donc l'on veut savoir ce qu'est le style parfait, on doit d'abord chercher quel est l'emploi distinct et la nature propre du style, d'où l'on peut conclure qu'il est parfait quand on n'altère pas cette nature et qu'on ne le détourne pas de cet emploi.

Le style est l'expression de la pensée et du sentiment. Cette expression est de plusieurs espèces : elle consiste dans les sons, dans les images et dans les phrases. Dans tous les cas, il y a un signe sensible qui ressemble à l'idée qu'il exprime. Par exemple, la douceur ou la rudesse des sons, la longueur ou la brièveté des mots, représentant la délicatesse ou la force, la solennité ou la vivacité des idées ; la hardiesse des images, la multitude des métaphores reproduisent l'élévation et la violence des sentiments ; l'ordre des mots et la construction des phrases montrent aux sens l'enchaînement des pensées et la liaison des raisonnements.

En général, l'expression est une action d'un autre genre que la chose exprimée, mais qui lui ressemble, qui en reçoit les changements, qui l'accommode à elle, qui n'a d'autre usage que de la répéter et de la renouveler, qui sort de sa nature, dès qu'elle veut être quelque chose par elle-même, qui est faite pour imiter, obéir et servir.

Tel est le style parfait. Il n'est autre que le style *exact.* Cette qualité renferme toutes les autres ; s'il est quelque qualité qui n'y soit contenue, c'est qu'elle appartient à la pensée, et non au style. On a tort de lui demander d'être abondant, riche ou nerveux, concis, rapide ou léger, facile, abandonné. C'est à la pensée d'avoir ces mérites. Elle

[1] M. Victor Giraud vient de publier un nouveau travail sons le titre : *Hippolyte Taine, Etudes et documents,* in-12 de 312 p., 16 f. ; Paris, J. Vrin (mars 1928).

devra les avoir suivant les différents genres ; mais dans tous les genres l'unique devoir du style sera de la suivre, de l'exprimer, de prendre tous ses visages, d'imiter tous ses mouvements, d'être vif ou pressé, simple ou majestueux comme elle. Il pourra être parfait quand la pensée sera mauvaise. Il y a telle tirade de Corneille ou de Lucain dont l'emphase est ridicule, mais dont l'expression est admirable. Il y a dans plusieurs poètes de nos jours des pensées très grandes ou très touchantes qui sont défigurées par l'expression.

On dira que le style doit être clair, précis, harmonieux et simple, et que, quelle que soit la pensée, il doit avoir ces qualités. Mais, remarquons que la clarté et la précision ne sont autre chose que l'*exactitude ;* que l'harmonie est la ressemblance extérieure qu'ont les sons avec l'ordre facile et heureux des pensées ; et qu'enfin la simplicité n'est autre chose que la convenance d'un style qui ne cherche pas à dépasser son sujet. Ajoutons que les mérites ne sont pas toujours de mise, et que, si la pensée doit être obscure, brutale et furieuse, le style doit s'en ressentir. Le style de Shakespeare est contourné, pénible, éclatant et violent ; mais de pareilles expressions sont peut-être meilleures pour représenter les combats intérieurs et les élans passionnés d'Othello et de Macbeth que les constructions régulières, les harmonieuses périodes, les métaphores modérées de notre théâtre.

Il est si vrai que le seul mérite du style est l'exactitude, qu'un mauvais style est meilleur qu'un bon quand ses défauts mêmes le rendent exact. Le style et la pensée tout comme le corps et l'âme, toutes les fois qu'ils sont en désaccord, le lecteur souffre ; si le style est plus faible que la pensée, il accuse l'auteur d'impuissance ; s'il est meilleur, de mensonge. Une belle fausseté choque toujours ; mieux vaut une laide vérité.

C'est pour cette raison qu'on doit fuir comme une peste ce qu'on appelle le style *orné*. C'est une sottise de dire que le style peut orner la pensée, comme si la pensée n'était pas seule la source de toute beauté, et ne prêtait pas au style toute la sienne ! C'est une prétention insupportable de la part du style. Elle se montre surtout dans les temps de décadence, au temps de Pline et de J.-J. Rousseau. On peut dire alors que « le valet chasse le maître, » et c'est un renversement qui gâte les plus beaux écrits. Il semble qu'il y ait une trahison contre la vérité, que l'auteur ne l'aime pas, qu'il craint de la montrer, qu'il la déguise autant que possible avec toute sorte d'habits et de fards : c'est le temps des périphrases. On hait le mot propre et l'expression simple ; on rougirait de faire voir sa pensée nue ; on pouvait, comme dit Pascal, montrer au public une fille belle et charmante, et on la couvre de tant de chaînes, d'ornements, de bijoux, qu'elle a l'air d'une marchande exposée sur sa boutique.

Voilà la règle générale du style. Elle se divise en autant de règles particulières qu'il y a de genres d'expressions. Le mot, pour être bien choisi, doit être exact, et la métaphore convenable. Nous avons entièrement oublié cette règle aujourd'hui. Nous ne remarquons plus que chaque mot a son origine, ses alliances, ses habitudes, son domaine ordinaire ; qu'il se sent des fonctions et des sujets où on l'emploie ; qu'il a une mine philosophique, aristocratique, bourgeoise, solennelle ou simple ; qu'il éveille l'idée d'un soudard ou d'un commerçant, d'un roi ou d'un valet, en un mot, qu'il n'y a pas de synonymes. Aussi notre langage est le plus étrange du monde. C'est une sorte de carnaval, ou plutôt un exemple nouveau des saturnales antiques, où, chaque mot, oubliant son rang et son emploi, prend la place des autres, entre dans toutes les phrases, joue tous les rôles, sert et gâte tous les sujets. Nous n'avons plus la langue générale des deux derniers siècles ; nous ne parlons plus en hommes polis et lettrés, en « honnêtes gens » et en gens du monde, mais en marchands, en mathématiciens, en chimistes, en économistes, en laboureurs. Toutes les classes et tous les rangs se sont confondus dans la langue comme dans la société.

Mais le plus grand fléau est la manie des termes abstraits. A chaque instant l'expression des plus simples idées rejette votre pensée jusque sur les bancs de l'école, ou parmi toutes les nébulosités métaphysiques. L'extraordinaire est devenu l'ordinaire, les formules philosophiques courent les rues ; malgré soi, on endosse la robe du pédant, et il faut un très grand travail pour parler en bon bourgeois.

Si le style vrai fuit la forme philosophique, il s'écarte avec autant de force de la forme poétique. C'est que la pensée ordinaire n'est ni poétique ni philosophique et poursuit un chemin tranquille entre les témérités de l'imagination et les excès de l'abstraction. Cette seconde règle du style a été violée encore par toutes les langues en décadence. Quintilien se plaignait déjà que le style n'était que métaphores. Notre siècle recouvre aussi les pensées les plus prosaïques de toutes les formes du dithyrambe. Pindare n'osait pas dans un livre entier d'odes la moitié des images qu'accumule aujourd'hui la première page d'un journal.

La ruine des règles a eu du moins cet avantage qu'en nous condamnant à l'impropriété des mots elle nous a délivrés de la tyrannie des phrases. La longueur ou la brièveté de la phrase, la cadence et la symétrie de la période, l'opposition ou la répétition des mesures sont des moyens d'expressions aussi puissants et aussi exacts que les images et les sons. La position des mots et des phrases représente la position des idées et des jugements. C'est pourquoi de belles et savantes phrases sont ridicules dans les transports de la passion. La *Nouvelle Héloïse* est un mauvais roman ; mais son pire défaut est l'art merveilleux de ses périodes. Quoi ! des oppositions recherchées, des mots rejetés avec calcul, une cadence perpétuelle, pour exprimer l'abandon, la violence des mouve-

ments de l'âme, l'absence de toute recherche et de tout calcul ! Quand Rousseau tournait pendant deux nuits entières sa période dans son cerveau, il oubliait que l'expression est le portrait de la pensée, et qu'il traçait un second tableau pour démentir le premier. Les périodes savantes répugnent aux pensées simples. C'est pour cela qu'elles ne peuvent se souffrir dans le commerce des lettres. Cela rend Pline insupportable, et la qualité contraire rend M^me^ de Sévigné charmante.

Un peuple s'est trouvé qui a eu le génie des arts : c'est le peuple grec. D'autres ont eu des conceptions plus grandes, une éloquence plus entraînante, un accent plus douloureux ou plus profond ; mais nul n'a senti comme lui que la perfection est la conformité à la nature. Aussi, dans le style, comme dans toutes les parties de l'art, il a seul atteint à la perfection. Nulle part ce style n'a été plus soumis à la pensée, plus hardi dans la poésie, plus simple et plus nu dans l'éloquence et dans l'histoire. Ce sentiment du style était si profond qu'il a duré pendant treize siècles. La langue de Lucien est presque aussi naturelle que celle d'Homère ; et les Français, les Italiens et les Latins ont pu à peine se tenir un siècle entier debout sur ce faîte de l'art ! Ils ont glissé de tout leur poids dans le mauvais goût et dans l'affectation.

III

L'heure n'est pas venue encore d'établir sur les données du temps présent un pronostic sérieux des destinées futures de l'Allemagne, de son évolution nationale intérieure, du rôle pacifique ou belliqueux qu'elle peut être appelée à jouer un jour par rapport à la France, en Europe, dans le monde entier. Trop d'inconnues embarrassent actuellement le problème, pour qu'on puisse se livrer avec une confiance de tout repos au petit jeu des prophéties. La voilà en convalescence. Mais, dans quelle mesure les ébranlements de la guerre ont-ils modifié les anciennes conditions de sa vitalité nationale ? Dans quelles directions morales, économiques, politiques, vont s'orienter les énergies qu'elle aura sous peu récupérées avec la plénitude de la santé ?

Et surtout, en ce qui nous concerne, quelle sera son attitude à notre égard, quel le régime de nos relations avec elle, le jour où elle aura conquis, comme elle l'espère, et déjà s'y applique, l'hégémonie économique mondiale de ses rêves. C'est le secret de l'avenir et de la Providence. C'est d'ailleurs aussi le mystère qui plane, plus ou moins épais, sur le lendemain de tous les peuples violemment secoués par les convulsions de la guerre, autant dire sur toute la planète.

Mais la prudence qui, en matière obscure, interdit les pronostics fermes d'avenir, ne condamne pas l'étude attentive du présent, non plus que la recherche des probabilités qui peuvent s'en dégager. Bien au contraire. C'est même la règle normale de la vie humaine, qu'elle soit, dans son gouvernement, subordonnée aux prévisions du futur, à la condition toutefois que ces prévisions, pour être sages, soient fondées sur des arguments de solide induction, et ne dépassent pas les limites du champ auquel elles peuvent raisonnablement s'étendre.

L'Allemagne, disent les uns, vaincue, sans espoir de revanche, devenue républicaine, est en voie de radicale transformation. — Non, répliquent les autres, elle est et restera, à quelques variantes près, ce qu'elle était avant la guerre, et Dieu sait avec quelle profusion ces deux notes extrêmes, également fausses, ont jeté leurs échos, en ces derniers temps, aux quatre vents de la presse et de la littérature françaises !

Tel n'est point le cas de M. Maurice Pernot dans le volume qu'il vient de faire paraître : *L'Allemagne aujourd'hui* (Paris, Hachette ; in-18 de 200 p., 12 f.). Il est allé l'étudier sur place, à deux dates éloignées, 1919 et 1926. Soucieux, avant tout, d'objectivité, il raconte ce qu'il a vu, entendu ; note ses impressions, et ne conclut, comme il convient, que timidement, sous réserve des modifications que peuvent apporter à ses manières de voir les aléas imprévisibles de l'avenir. C'est un guide sûr : on peut le suivre sans crainte de s'égarer en des routes inconnues ou suspectes.

Le premier fait qui d'abord se révèle aux yeux du touriste observateur, c'est l'œuvre déjà avancée de la reconstruction nationale et l'âpre ténacité que met le peuple allemand à l'accélérer tous les jours davantage. Aux bouleversements de la première heure, au chômage, aux ruines financières, à l'écrasement de la petite bourgeoisie rentière, ont succédé l'ordre dans la rue, une organisation normale du travail et, à tous les degrés de l'échelle sociale, une reprise d'intense activité dont on aurait tort de voir le principe unique dans la poursuite du confort matériel de la vie, car elle a une autre source plus idéale que celle-là, qui est la passion patriotique de la grandeur de l'Allemagne, de sa supériorité dans tous les ordres de la pensée et de l'action : *Deutschland über alles*.

« Au milieu des révolutions, dit très bien M. Pernot, des grèves, des agitations de toute sorte, — qui ressemblent si peu à celles de nos pays, — je vois un doigt autoritaire presser brusquement sur le bouton et faire rentrer dans l'ordre et dans la règle ce qui en était sorti. N'est-ce point parce qu'elle y aspirait avec tant d'ardeur que l'Allemagne a retrouvé si aisément, en si peu de temps, la discipline et l'ordre rigoureux dans lesquels nous la voyons aujourd'hui ?

« Un seul problème retient l'attention du peuple entier : l'avenir de l'Allemagne, de la nation allemande, de tous les Allemands épars dans le monde. Et, sur ce terrain brûlant, toutes les passions se confondent, tous les efforts se rejoignent. Politiciens, diplomates, industriels, commerçants, intellectuels, tous semblent s'inspirer d'une même idée : reconquérir pour l'Allemagne un champ d'action à sa taille, à la mesure de son activité et

de ses besoins. Conquête pacifique, autant que possible; violente, s'il le fallait... » (P. 182).

« Pacifique » est rassurant ; « violente » ne l'est pas du tout ; et les deux épithètes ont ici leur raison d'être. Ce n'est pas que le culte de l'idéal manque à l'Anglo-Saxon ; il sait, à ses heures, en donner la preuve; mais il n'y va point chercher, comme nous, les directives de sa vie pratique, avant tout et foncièrement imprégnée d'esprit réalisateur. Nulle part on n'a disserté mieux, et, plus savamment, qu'en Allemagne, sur les principes sacro-saints du droit et de la morale, et nulle part on n'est aussi disposé à incliner leur primauté théorique abstraite devant celle d'une fin contingente à réaliser, ce qui est proprement subordonner le droit à la force, alors que, chez nous, l'on ne comprend pas la force autrement qu'au service du droit. Et c'est un point noir à l'horizon de nos futures relations avec nos voisins, tant qu'ils ne se seront pas mis à l'unisson de notre mentalité gallo-romaine et n'auront pas proclamé avec nous sincèrement, comme règle absolue de toute action humaine, que le droit prime la force.

Réalisateur, l'Allemand l'est avec discipline, audace et continuité, trois qualités inhérentes à son tempérament, qui nous font défaut, dans la mesure au moins où elles sont chez lui accentuées. Le sens pratique de la discipline ou, si l'on veut, de l'autorité, est la condition essentielle du bon travail des masses, aussi bien pendant la paix qu'en temps de guerre aux armées. On sait d'autre part que « *audaces fortuna juvat,* » pas toujours, mais bien souvent. L'activité allemande n'a cure des atermoiements de prétendue prudence politique, diplomatique, économique, etc., où si facilement s'embarrasse la nôtre ; elle fonce devant elle en ligne droite, alors que nous nous attardons volontiers aux sinuosités des petits chemins.

Mais ce qu'il faut surtout constater et largement admirer chez l'Allemand, c'est, à la manière de notre ténacité bretonne, l'esprit de suite, de continuité qu'il apporte dans ses entreprises. Quand il s'est tracé un plan, il s'y tient patiemment, obstinément jusqu'à son intégrale réalisation, au risque de ne pas apercevoir ou de méconnaître les défauts qui peuvent se révéler au cours de l'exécution. Si ce n'était une règle à l'*Ami* de ne point toucher aux matières purement politiques, nous montrerions avec M. Pernot, comment, en ces derniers temps, l'audace active, persévérante, du gouvernement allemand a fini par « manœuvrer » la politique décousue, vacillante, des Alliés, en attendant qu'elle arrache encore une à une, tout doucement, de nouvelles et plus graves concessions à leur diplomatie tremblotante. Mais ne nous aventurons pas sur ce terrain-là ; contentons-nous de constater la merveilleuse contribution que ces trois facteurs réunis : discipline, audace d'activité positive, persévérance, ont apportée au relèvement de l'Allemagne.

Est-ce donc qu'elle a été, du fait de la guerre, profondément transformée ? Non ! Ce sont là qualités de race, un instant assoupies, éclipsées, au lendemain de la défaite, qui tout simplement recouvrent, quoique en des conditions accidentelles quelque peu différentes, leur vitalité normale d'autrefois. M. Pernot, au cours de son volume montre fort bien comment ses observations l'ont amené à conclure qu'il n'y a au fond rien de changé dans la mentalité et les allures du peuple allemand. A part la répercussion inévitable, mais plus superficielle qu'on ne le croit généralement, du bouleversement d'ordre économique, le cadre social reste ce qu'il était avant la guerre. La petite bourgeoisie même, qu'on disait écrasée, et qui l'a été, en effet, sous la faillite financière de l'Etat, renaît, si l'on peut dire, de ses cendres et aura sous peu repris sa place dans le grand organisme national.

Le tempérament d'un peuple, ainsi que celui des individus, est la synthèse finale d'une lente évolution qui a peu à peu accumulé et fixé, comme sédiments d'alluvions dans nos rivières, ses notes caractéristiques dominantes. Aucune modification stable n'y peut être apportée que par le même procédé, donc avec le concours de fortes causes persévérantes et du temps. Ces causes, s'il en est de la sorte, n'ont ni assez efficacement ni assez longtemps agi pour introduire aucune transformation radicale dans le tempérament du peuple allemand. Il peut changer dans l'avenir. En dépit d'apparences superficielles, qu'il faut savoir interpréter, il reste aujourd'hui ce qu'il était avant la tourmente 1914-1918.

Et la constitution de Weimar, direz-vous, la forme républicaine du gouvernement ? N'est-ce point là une révolution profonde dans la mentalité populaire? — M. Pernot ne le pense pas, et nous sommes bien de son avis. Tout ce qu'il a vu et entendu au cours de ses explorations d'Outre-Rhin l'amène à conclure que le peuple n'a pas été affecté, comme nous sommes trop portés à le croire, par le fait qu'à la déchéance de la monarchie a succédé, faute de mieux, un régime républicain.

Oui, les Allemands ont fait la révolution, chassé les dynasties, proclamé la République; le peuple est devenu souverain. Mais c'est peut-être de cette souveraineté que le peuple allemand se soucie le moins. Ce qu'il recherche, ce qu'il exige aujourd'hui comme hier, c'est le plus grand bien-être, les meilleures conditions de travail, les garanties les plus sûres en ce qui concerne le produit de ce travail, le tout procuré et conservé par les moyens que l'on voudra.

C'est toujours la même erreur d'optique ! Nous n'apercevons les Allemands qu'à travers nos lunettes françaises, au lieu d'oublier ce que nous sommes pour les voir et les juger objectivement tels qu'ils sont chez eux. Ils ne sont pas du tout gens de politique à notre manière. Les considérations d'ordre économique priment tout pour eux ; on pourrait même dire qu'ils n'ont guère d'autre sens politique intérieur que celui-là. Ils n'avaient

aucune envie de se mettre en république. Ils y sont et n'éprouveront le besoin d'en sortir que le jour où ils constateront qu'elle est incapable de favoriser, autant que la monarchie, la bonne marche de leurs affaires et l'hégémonie mondiale que rêve l'orgueil de leur patriotisme. Au désordre et à l'insécurité ils sont tout prêts à préférer la discipline rigoureuse de l'autorité arbitraire d'autrefois. Voilà pour l'Allemand moyen, pour la masse du peuple.

Mais, d'autre part, il ne faut pas se dissimuler que le régime républicain est loin encore d'avoir poussé des racines profondes en Allemagne. Pour différentes raisons, où il entre surtout des considérations de caste et de personnes, la république est loin d'être acceptée dans toutes les classes de la société allemande. Nombreuses et influentes sont les oppositions qu'elle rencontre, par exemple, dans les partis dits nationaliste, raciste, restés fidèles à la cause des Hohenzollern dont ils espèrent la prochaine restauration dans l'Empire. En somme, le régime politique actuel — régime de fortune et de hasard — n'est guère solide en Allemagne, et nos républicains français se sont trop pressés de tabler sur la « démocratisation » du Reich pour justifier leurs espérances de subite fraternité universelle entre les deux peuples.

« Que ce soit ignorance ou tradition politique, nous sommes en France enclins à envisager les questions internationales d'un point de vue parlementaire, pour ne pas dire électoral. Rappelez-vous M. Ribot, au lendemain de l'effondrement du régime tsariste, acclamant et faisant acclamer au Palais-Bourbon « la Russie enfin maîtresse de ses destinées. » Quand nous avons mis tant d'espérances de paix et de bon accord dans « une Allemagne républicaine, » n'était-ce pas un peu la même illusion ?

Le tsarisme est une barrière derrière laquelle il n'y a rien : supprimez le tsar et le régime tout entier tombe en poussière. Il n'en va pas de même de la monarchie allemande. L'empereur et les princes régnants ont été frappés de déchéance. Mais cette barrière tombée, il en reste beaucoup d'autres : l'armée, la grande noblesse, les fonctionnaires, l'Eglise évangélique, autant de classes et d'institutions qui, par devoir, par tradition ou par intérêt, avaient lié leur sort à celui de la monarchie et ne sont point tombées avec elle. Ces institutions et ces classes avaient, dans le passé, rendu au pays de grands services ; elles inspiraient au peuple un respect tantôt craintif et tantôt reconnaissant. Leur transformation, leur adaptation au régime nouveau ne sont pas impossibles, mais elles ne se feront pas en un jour. » (P. 188).

Le Français oublie volontiers sa propre histoire. C'est d'hier seulement, d'avant-hier si vous voulez, que la république est très généralement « acceptée » chez nous. Il aura fallu cinquante ans pour que cette évolution politique arrive péniblement à son terme, et l'on sait comment la haute intervention de Léon XIII s'est trouvée elle-même impuissante à rallier le monde catholique au nouveau régime. C'est l'œuvre du temps et de l'influence majeure de circonstances qui échappent à la prévision et aux directives de la politique humaine. L'Allemagne sera-t-elle un jour « foncièrement » républicaine dans tout son ensemble ? Il serait bien téméraire de le prophétiser aujourd'hui avec certitude. Après tout, est-ce bien notre intérêt qu'il en soit ainsi ? Nos démocrates le souhaitent ardemment, bien persuadés que règnera alors entre les deux pays, dans une concorde universelle, l'âge d'or de la fraternité. Quelle illusion ! Le patriotisme n'est pas affaire superficielle de politique, mais de tempérament populaire profond. Et pourquoi veut-on que le patriotisme économique de l'Allemand républicain de demain sacrifie plus volontiers au mirage de la fraternité que celui de l'Allemand socialiste de 1914 ? Aux utopistes qui s'obstinent à voir dans la république une garantie de paix entre les peuples, il suffirait de rappeler les tristes pages où l'histoire nous raconte les luttes fratricides des démocraties de l'antiquité, et de tous les temps.

L'orgueil et l'intérêt sont les deux causes principales, et malheureusement permanentes, des conflits entre les peuples, comme de la discorde entre les individus. Or, ce sont là choses qui n'ont rien à voir avec le régime constitutionnel de l'autorité sociale, surtout en Allemagne où dominent par dessus tout dans la mentalité populaire les considérations d'ordre économique, doublées d'un fort sentiment de fierté nationale.

Faut-il donc désespérer de la réconciliation cordiale des deux peuples ? M. Maurice Pernot ne le pense pas, mais, en observateur sagace, il ne la croit ni possible, ni même souhaitable, dans les conditions manifestement prématurées où la rêvent chez nous nombre d'esprits, trop exclusivement français, mal informés des causes profondes qui, en dépit de tous les discours et de toutes les bonnes intentions, s'opposeront encore bien longtemps à l'accord des cœurs, sans lequel les accords politiques sont impuissants à prévenir le réveil des passions antagonistes mal éteintes.

Jamais la France n'oubliera l'odieuse et injuste agression de 1914 ; et jamais l'Allemagne n'admettra sa culpabilité dans les origines de la guerre.

Il faut voir et dire les choses comme elles sont. Ni les démonstrations oratoires et sentimentales organisées par les apôtres indiscrets, trop pressés, d'un rapprochement franco-allemand, ni les protestations larmoyantes de quelques pacifistes, ni les missions parlementaires, ni même les échanges d'étudiants et de professeurs ne changeront rien à cette vérité évidente : entre la France et l'Allemagne il y a présentement un abîme de défiance. Beaucoup d'Allemands le déplorent, aucun ne le nie. Quelques-uns veulent bien reconnaître que la politique de leurs dirigeants depuis la paix n'est pas de nature à dissiper nos inquiétudes ou à désarmer nos soupçons. En ce qui nous concerne, nous aurons réalisé un premier progrès, lorsque cette défiance vague et confuse sera devenue vigilance réfléchie, précise et clairvoyante.

Nous imaginons volontiers une Allemagne humiliée de sa défaite, désemparée et rageuse, bouleversée et ruinée, luttant péniblement contre

le mauvais sort que lui a fait, après les désastres de la guerre, le traité de Versailles. Mais non ! Ce n'est pas cela du tout ! Si vous y étiez allé voir, comme M. Pernot, vous sauriez qu'à l'heure actuelle « l'Allemagne est une nation saine, unie et laborieuse, qui, avec l'ordre et la discipline, a retrouvé l'orgueil et la confiance en soi, qui cherche avec méthode, sur tous les terrains, le meilleur emploi de ses forces, et qui aspire passionnément à reconquérir ce qu'elle a perdu. »

On ne saurait mieux dire. Est-on joueur malhonnête pour avoir perdu la partie, une partie surtout où l'on a été malgré soi engagé ? Non, évidemment ! Et n'est-il pas tout naturel que le perdant souhaite et cherche l'occasion de « reconquérir ce qu'il a perdu » ? Tant que subsistera en Allemagne l'idée de la revanche, avec tout ce qu'elle entraîne de réserve méfiante d'un côté comme de l'autre, la réconciliation radicale, sans arrière-pensée, ne se fera pas. Si nous avions, nous Français, entièrement perdu le souvenir d'Iéna et de Waterloo, nous n'avions pas encore, en 1914, oublié, avec Metz et Sedan, la perte cuisante de l'Alsace-Lorraine.

Pourquoi ferions-nous grief à l'Allemagne d'un sentiment patriotique incoercible qui a été le nôtre après 1871, pendant plus de quarante ans, et qui eût persisté sans doute encore jusqu'à ce que se vérifie une fois de plus, sur ce point-là comme sur tant d'autres épisodes de la vie humaine, l'adage populaire : « Tout passe, tout casse, tout lasse. » A mesure que s'éloignera dans les brumes du passé la date fatale de l'opération douloureuse qu'à subie l'Allemagne à Versailles en 1919, ses maîtres d'école mettront moins d'ardeur âpre à enseigner aux petits enfants la haine du Français et les espoirs de la revanche ; le « pacifisme » du peuple se dégagera de plus en plus du cauchemar passé et du rêve d'avenir qui actuellement en rendent bien difficile l'absolue sincérité. Il faut laisser le temps faire son œuvre de restaurations et d'oublis, et cette œuvre sera d'autant plus vite et mieux réalisée que plus sincère sera la coopération qu'y apporteront les élites patriotiques et intelligentes des deux peuples. En attendant, il est prudent de s'en tenir à la conclusion très sage, fortement documentée dans son livre, que M. Maurice Pernot formule en ces termes :

« C'est peut-être sur le terrain économique qu'il faut chercher les premières bases d'un accord franco-allemand, et les hommes d'Etat des deux pays seraient bien avisés si, au moins pour quelque temps, ils laissaient travailler les hommes d'affaires. Ceux-là, des deux côtés, parlent la même langue ; ils envisagent les aspects différents, mais complémentaires d'une même situation de fait, sur laquelle il semble assez vain d'épiloguer. Combien de banquiers et d'industriels allemands m'ont répété, au cours de mon voyage : « Séparons provisoirement l'économie de la politique ; rétablissons d'abord entre nos deux pays des relations d'affaires normales et régulières ; concluons enfin un traité de commerce complet et durable. Pour le reste, on peut attendre. »

Je serais volontiers de leur avis. Les deux économies, française et allemande, pour des raisons qu'on ne changera point, et que l'attitude présente des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe rend aujourd'hui plus fortes que jamais, sont faites pour se pénétrer et se compléter, bien plutôt que pour se combattre : on ne les a maintenues isolées l'une de l'autre que par artifice et au détriment de toutes les deux. Qu'on les laisse suivre leur route naturelle, guidées, bien entendu, par des mains expertes et sous le contrôle de regards vigilants : on sera bientôt étonné des progrès qu'elles auront fait vers une entente raisonnable et avantageuse aux deux pays. Après cela, on verra. » (P. 199).

Deux aberrations en sens opposés sont à éviter : il ne faut ni exagérer ni sous-estimer les probabilités d'une réconciliation sincère, absolue entre l'Allemagne et la France, avec exclusion de tout péril de nouvelle guerre entre elles. Il est tout aussi vain d'attendre d'un coup de baguette magique l'accord parfait, confiant, sans nuages, des deux peuples, que d'en désespérer et de les tenir pour voués à une inimitié éternelle. L'étude objective impartiale des faits n'offre rien d'où un homme de sang-froid puisse conclure à la probabilité de l'une ou de l'autre de ces deux thèses, également exagérées. A qui en douterait, en ce qui concerne l'Allemagne d'aujourd'hui, il suffirait de conseiller la lecture de l'excellente étude « clinique » de M. Maurice Pernot. La vérité est, comme toujours, au milieu, à distance raisonnable des extrêmes : il ne faut ni espérer trop ni trop vite désespérer. Laissons d'abord s'opérer tout doucement le rapprochement économique : après quoi... on verra.

IV

Dans un article du *Figaro* (28 avril 1928), M. Georges Goyau, de l'Académie française, met en saisissant relief la note caractéristique foncièrement antireligieuse de la révolution russe.

Dieu ou Lénine, Lénine ou Dieu, voilà l'impérieuse alternative à laquelle sont condamnés par le communisme russe ceux qui veulent être ses authentiques fidèles.

La religion est chose privée, avait dit Karl Marx ; au nom d'un tel principe, on proclamait la laïcité complète de l'Etat, mais on affectait de laisser aux consciences individuelles la pleine liberté de leurs rapports avec Dieu.

Plus exigeant s'est montré Lénine : il a distingué, lui, entre l'Etat et le parti communiste. L'Etat peut s'accommoder de la religion comme d'une « chose privée » ; mais le parti, tel que le créa Lénine, refuse de s'en accommoder. Le paragraphe treizième du programme oblige chacun des membres à coopérer à l'extirpation de la religion. Ils sont enchaînés à cette besogne antireligieuse, comme s'ils appartenaient à un ordre religieux. Et, de même que dans ces ordres on fait un noviciat, de même le parti de Lénine impose à ceux qui s'y veulent complètement affilier une probation plus ou moins longue, durant laquelle ils seront examinés sur leurs dispositions à l'endroit du christianisme. Des personnalités encore coupables d'un reste d'attachement à l'égard de l'idée religieuse pourront être utilisées par le

parti, mais jamais elles n'obtiendront un poste qui comporte des responsabilités.

Il existe à ce sujet un document capital, c'est un livre intitulé : *Sur le front antireligieux,* dont l'auteur est M. Emile Jaroslawski, président de la Commission de contrôle du Parti communiste russe. A sa haute charge officielle, ce personnage joint la direction de la *Société des Athées,* qui comprend 250.000 membres ; et le journal hebdomadaire l'*Athée,* qui tire à plus à cent mille exemplaires, le compte parmi ses principaux rédacteurs. M. Jaroslawski, dans la république des Soviets, est préposé à un service d'ordre spirituel : il dirige l'approvisionnement en munitions pour la lutte contre l'au-delà. De son propre cerveau et de ses propres mains il en fabrique ; on connaît de lui un commentaire des premiers livres de la Genèse, qui est une déclaration de guerre au Dieu de la Bible, au nom de l'humanité rénovée.

Par les verdicts et la prison, par la torture et par les outils de mort, le Guépéou centralise contre la religion tous les efforts de la force. M. Jaroslawski, lui, centralise contre elle tous les efforts de l'idée.

Parmi ses coreligionnaires politiques, quelques-uns souhaiteraient qu'il graduât ses exigences. M. Kehlgund, membre du Comité central du parti communiste de Suède, vient de lui dire, au nom de ce parti, dans le journal *Politiken :* « Il est moins important de faire la critique du ciel que celle de la terre, de combattre la théologie des classes dominantes que leur politique, de détruire le ciel que le capitalisme. » Et comme M. Kehlgund estime qu'on peut parfaitement appartenir au parti en gardant sa foi en Dieu : « En aucune façon, répond M. Jaroslawski, on ne peut être à la fois léniniste et croyant. » Par ordre posthume de Lénine, ce penseur veut détruire le ciel.

M. Polidorow, dans son *Guide du communisme,* organe du comité bolcheviste de Moscou, intervient à son tour : « Pourquoi le parti, demande-t-il, ne se tiendrait-il pas pour satisfait, chaque fois qu'une organisation religieuse admettrait tous les principes communistes ? » Et M. Polidorow suggère que l'on pourrait se contenter de combattre le cléricalisme sans exiger l'athéisme. Mais M. Jaroslawsky demeure inflexible : « Vouloir séparer politique et propagande antireligieuse, insiste-t-il, est une tendance incompatible avec le marxisme. »

Il sait bien que derrière M. Polidorow s'aligne à perte de vue une file de paysans et de paysannes, d'ouvriers et d'ouvrières, qui volontiers déclarent aux messagers du *Credo* bolcheviste : « Nous sommes d'accord avec vous sur tous les autres points du programme, mais ne touchez pas à Dieu et à la foi. » Il reconnaît que dans presque toutes les assemblées consacrées au souvenir de Lénine « les ouvriers font toujours revenir la question de la religion et de la foi en Dieu, qui pour eux est une des plus douloureuses. » Il observe « la peine extrême qu'ils ont à se libérer de leurs attaches à la religion : mariage, baptême, sépulture ecclésiastique, visite des églises. » Et lorsqu'il regarde de près ses collègues du parti, lorsqu'il les examine d'un œil plus pénétrant peut-être que ceux-ci ne le souhaiteraient, il devine que ce qui empêche certains d'entre eux de se dévouer complètement à l'exécution du programme communiste, c'est leur sentiment intérieur que la religion, que la foi en Dieu protestent et s'insurgent contre une telle abdication.

Mais il n'importe : avec l'intransigeance d'un pape de contre-Eglise, M. Jaroslawski veut demeurer le dépositaire et l'exécuteur de ce testament de Lénine, qui doit être désormais la charte des consciences russes, de ce testament auquel, dans la quinzaine qui suivit la mort du demi-dieu, cent mille personnes jurèrent fidélité. Cent mille autres voulaient jurer aussi, mais on ne les jugea pas suffisamment détachées de toute croyance en l'au-delà. M. Jaroslawski signifia que, par le fait même d'un tel serment, on brise toute relation avec Dieu, avec les Saints et les prêtres, avec les rites et les icones. « Ceux qui n'abandonnent pas la religion ne sont pas dignes d'être léninistes, et Lénine pourrait leur dire : « Ils m'honorent des lèvres, mais leur cœur est loin de moi ! »

Or, dans le pays soumis à cette tyrannie spirituelle, quatre-vingt-quinze pour cent des paysans — c'est M. Jaroslawski qui l'avoue — ont encore la foi. Cette prétendue doctrine de libération qu'est la doctrine communiste menace ainsi du plus mortel affront la dignité des âmes.

LITURGIE

Q. — Le Jeudi Saint, dans un oratoire semi-public de communauté, l'Ordinaire du lieu permet la célébration d'une messe basse.

Après cette messe, doit-on dire les prières prescrites par Léon XIII ? Elle a quelque solennité ; par ailleurs, toute prière publique autre que le *Christus factus est, etc.,* avec le *Pater* et ce qui suit, est prohibée depuis la récitation des laudes de ce jour, ou plutôt depuis complies de la veille : aussi, je serais porté à croire qu'il conviendrait — peut-être même qu'il serait obligatoire — de supprimer dans le cas les prières de Léon XIII.

R. — Si, en vertu d'un indult, l'Ordinaire permet d'accomplir dans l'oratoire principal d'une communauté religieuse la fonction liturgique du Jeudi Saint conformément au *Memoriale rituum*[1], il est bien certain qu'en raison de sa solennité intrinsèque et aussi de la procession immédiatement subséquente, la messe basse célébrée au cours de cette fonction est du nombre de celles après lesquelles on est dispensé de réciter les prières prescrites par Léon XIII pour la fin des messes privées. (Cf. S. R. C., 20 juin 1913, n. 4305).

Supposé même que, ladite fonction n'ayant pas lieu dans l'oratoire principal de la communauté, on fût *dûment* autorisé à y avoir néanmoins ce jour-là

1 Cf. *Ami* 1926, p. 172.

une messe basse, du fait que ce serait une messe de communion générale et qu'elle serait célébrée avec une certaine solennité extrinsèque, on *pourrait* encore omettre à la fin les prières de Léon XIII. (Cf. S. R. C., *ibid.)*.

Q. — Le jour de la Purification et le mercredi des Cendres, si j'ai à chanter une messe de sépulture le corps étant présent, puis-je néanmoins bénir les cierges et les cendres ? Ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse : le fait ne m'est pas arrivé, mais peu s'en est fallu...

R. — L'*Ami* a rappelé plus d'une fois que la bénédiction des cierges propre au 2 février ne peut avoir lieu sans être suivie de la procession prévue par les rubriques et de la messe du jour [1]. De même, la bénédiction *publique* des cendres au matin du mercredi de la semaine de la Quinquagésime est inséparable de la messe de la férie [2].

D'autre part, d'après les Nouvelles rubriques du Missel (tit. III, n. 12), toute messe de *Requiem*, même celle des funérailles, est prohibée ces jours-là dans les églises où il n'y a qu'une messe et où se fait la bénédiction des cierges et des cendres : « Quælibet tamen missa defunctorum, etiam in die et pro die obitus,... in ecclesiis unam tantum missam habentibus prohibetur die 2 Februarii, feria IV Cinerum..., si respective fiat benedictio candelarum, cinerum... »

Déjà, en ce qui concerne la célébration de la messe de sépulture, le mercredi des Cendres, dans les églises paroissiales où il n'y a qu'un prêtre, Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, avait soumis à la S. C. des Rites le doute que voici : « Utrum feria IV Cinerum, in ecclesiis parochialibus, ubi unicus est sacerdos, celebrari possit missa exequialis ? — *Negative,* » répondit la S. C. le 5 juillet 1901, n. 4076, ad 2.

Q. — 1° Quand, après la formule de bénédiction d'un objet, le Rituel ajoute : *Aspergatur aqua benedicta,* est-ce une question de validité ou de liceité ?

2° Quand on a le pouvoir d'indulgencier un objet par un simple signe de croix, faut-il dire en même temps : *In nomine Patris et Filii, etc. ?*

R. — Ad I. D'après l'enseignement des liturgistes, chaque fois qu'à la fin de la formule de bénédiction d'un objet le Rituel prescrit d'asperger celui-ci d'eau bénite, l'aspersion doit être considérée, concurremment avec les prières marquées, comme cause efficiente de la bénédiction : « Hæc aspersio, dit de Herdt [3], cum precibus ad benedictionem ut causa efficiens benedictionis concurrit, quia res precibus et simul aspersione benedicuntur. »

C'est donc, jusqu'à décision contraire de la S. C. des Rites, une question de validité. Mais il n'est pas nécessaire que l'eau bénite atteigne physiquement les objets

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 624 ; 1924, p. 797 ; 1927, p. 542.
[2] Cf. *Ami* 1925, p. 576.
[3] *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 295, 6°. — Cf. Quarti, *De S. benedictionibus*, tit. III, sect. I ; Baruffaldi, *Ad Rituale romanum commentaria*, tit. XLIV, n. 38 ; Bernard, *Le Rituel*, t. II, p. 273.

Ad II. Lorsqu'un prêtre, muni des facultés nécessaires, veut v. g. appliquer à des objets de piété les *indulgences apostoliques,* à des chapelets les *indulgences des PP. Croisiers,* ou encore bénir des médailles-scapulaires, il suffit que, sans même prononcer aucune parole, il fasse de la main un signe de croix sur ces objets [1], avec l'intention de les bénir et de les indulgencier. (S. C. des Indulg., 7 janv. 1883, *Briocen.*, n. 313, ad 2 ; S. C. du St-Off., 16 déc. 1910, *Decretum* [2]).

Q. — Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien me donner votre avis au sujet des enterrements des petits enfants.

Dans certaines paroisses du diocèse, on fait ces enterrements le matin, mais sans messe. Si la famille désire une messe pour ses parents défunts, elle doit revenir à l'église après la cérémonie, car, dit-on, on ne peut célébrer cette messe devant le cercueil de l'enfant.

Dans d'autres paroisses, ces enterrements se font avec messe. Mais les avis sont partagés quant à la qualité de la messe à dire. Certains confrères prétendent que c'est la messe du jour, ou même celle des défunts lorsqu'elle est permise. D'autres disent, au contraire, que la seule messe permise alors est celle des anges.

L'*Ami* voudrait-il nous éclairer à ce sujet ?

R. — I. Les funérailles des enfants baptisés morts avant d'avoir joui de l'usage de la raison ne comportent pas obligatoirement la messe, et même, les rubriques du Rituel relatives à ces funérailles (tit. VI, c. VI et VII) ne font aucune allusion à la célébration éventuelle de celle-ci.

Il n'en est pas moins vrai qu'il est parfaitement permis d'offrir le saint sacrifice en présence de la dépouille mortelle de ces enfants, non sans doute pour leur obtenir un soulagement dont ils n'ont nul besoin, mais pour remercier Dieu de les avoir déjà admis dans son royaume éternel.

II. — Quelle messe dire alors ?

Ce ne peut jamais être une messe de *Requiem,* fût-elle célébrée pour les défunts adultes de la famille. Il y aurait certainement abus à entremêler ainsi des rites de caractère si opposé. (Cf. S. R. C., 16 janv. 1677, n. 1588, ad 5) [3].

Bien qu'il soit toujours permis, — sauf en la Commémoraison de tous les fidèles défunts, — de célébrer la messe conforme à l'office du jour, il est néanmoins tout indiqué de prendre, quand cet office le permet, la messe votive des saints anges. Mais il importe de remarquer, avec le P. Hægy [4], que, dans la circonstance, cette messe n'est aucunement privilégiée ; elle ne peut être dite que les jours où les messes votives ordinaires sont admises [5] (S. R. C., 8 février 1879, n. 3481, ad 2 ; 30 janvier 1880, n. 3510), et elle a régulièrement trois oraisons.

---

[1] Sur les médailles-scapulaires, il faut faire ainsi autant de signes de croix distincts que ces médailles doivent remplacer de scapulaires. (S. C. du St-Off., 16 déc. 1910).
[2] Voir ce décret dans l'*Ami* de 1911, p. 130.
[3] Voir *Ami* 1922, p. 224 ; 1928, p. 144.
[4] *Manuel de Liturgie*, 13e édit., t. I, p. 666.
[5] Voir ces jours dans les Nouvelles rubriques du Missel, tit. II, n. 1 et 10.

LE « BOOK OF COMMON PRAYER »

ET

L'ÉGLISE ANGLICANE

(Suite) [1]

§ III. — Le Prayer-Book en 1927-1928

I. — Le Prayer-Book « Réformé ». — Au début du XIX^e^ siècle, l'Angleterre eut honte de son intolérance religieuse, et cessa de persécuter les Catholiques ; ceux-ci, sortirent des « catacombes, » regagnèrent lentement, de 1829 à 1927, leurs libertés et leurs droits civiques. La littérature anti-romaine, qui, depuis deux siècles ameutait l'opinion publique contre le pape et les « papistes, » adoucit graduellement ses violences, et, si les cris forcenés du passé retentissent encore de loin en loin aujourd'hui, ils ne trouvent plus guère d'écho.

Le « *Mouvement d'Oxford* » (1830-1850), qui s'intitula au début « Tractarien, » parce que ses promoteurs, Newman, Pusey, Froude, Ward, etc., conduisaient leur campagne au moyen de « Tracts, » provoqua une vague forte, mais momentanée, de conversions à l'Eglise Romaine ; puis il continua son action à l'intérieur même de l'Eglise Anglicane. Les Tracts attirèrent l'attention de cette Eglise sur sa soi-disant « descendance apostolique, » et désormais les évêques anglicans répèteront avec insistance qu'ils sont les « Successeurs des Apôtres » — c'est ce que l'on appelle l' « Anglican claim, » — et les catholiques le dénieront avec même persévérance. Ensuite, ces Tracts lui ouvrirent les yeux sur son illogisme dogmatique, à quoi elle ne trouva pas de remède efficace. En ce qui regarde la discipline ecclésiastique, les Tracts attirèrent son attention sur la subordination humiliante au pouvoir civil où elle s'était ligotée elle-même sous la « Suprématie Royale » : depuis que le gouvernement effectif était passé des rois absolus au Parlement, toutes les questions religieuses, dogme, culte, discipline, affaires et causes ecclésiastiques, évêques et clergé, relevaient de ministres et de députés qui n'appartenaient pas nécessairement à l'Eglise Etablie, mais se trouvaient être protestants, Non-Conformistes, anti-cléricaux, athées, agnostiques, des politiciens sans conscience comme Walpole, des individus décriés pour leur conduite publique ou privée, comme le roi Georges IV ; la pauvre Eglise, prise de honte, se débattit dans le maquis des lois et de la procédure, essayant de desserrer cette tutelle dont elle ne désirait cependant pas la suppression totale, car elle voulait conserver les avantages politiques, pécuniaires et religieux qu'elle y trouvait ; finalement, par la Loi de 1919 *(Church of England Assembly (Powers) Act)*, le Parlement, qui n'était guère plus fier de son rôle d'arbitre et juge dans ces questions religieuses, se déchargea de la discussion de ces questions, la remit à une sorte de parlement d'Eglise, dont nous parlerons plus loin.

Au point de vue du culte, le Mouvement d'Oxford fit réaction contre le puritanisme et la morne sécheresse des offices « réformés. » Il fit rentrer le sentiment dans le culte — depuis un demi-siècle, le Romantisme l'avait aussi ramené dans la littérature. Désireux d'extérioriser leurs émotions religieuses, les adeptes d'Oxford constatèrent que le catholicisme romain traduisait admirablement les siennes au moyen de sa liturgie et de son symbolisme : ils se mirent à imiter ou à reprendre les rites catholiques bannis par la Réforme. Comme les Romantiques de l'époque, ils se plongèrent dans les études historiques, s'engouèrent du moyen âge anglais, où ils retrouvaient la liturgie romaine dont ils s'étaient épris. On les appela « Ritualistes. »

En conséquence, l'Eglise Anglicane se diversifia en plusieurs branches : la Haute Eglise (High Church) qui engloba tous ces « romanisants » ; la Basse Eglise (Low Church), qui maintint énergiquement la tradition protestante et anti-romaine ; l'Eglise Large (Broad Church), libérale, large de vues, « comprehensive, » ouverte à toutes les variétés d'opinions. En fait de croyance, la Haute Eglise professe — théoriquement — les doctrines enseignées dans ce qu'elle appelle la « Chrétienté Catholique, » soit celles que toutes les Eglises Chrétiennes acceptent à l'unanimité ; c'est ainsi qu'elle interprète et applique notre *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus traditum est ;* mais en ce qui regarde sa propre « catholicité, » elle est seule, et c'est un peu ce qui l'inquiète, à la professer ; la Basse Eglise professe les doctrines qu'elle estime enseignées par la Bible, question qui est jugée en dernier ressort par le sentiment individuel, éclairé — ou non — par le Saint-Esprit. Enfin l'Eglise Large professe celles qu'elle estime en accord avec la raison.

Le développement de ces trois tendances générales explique et résume tout le mouvement religieux anglican de 1850 à 1900.

Leur action continue encore aujourd'hui, sous les nouvelles variétés cultuelles, les nouvelles étiquettes qui apparaissent de temps à autre. Ainsi un bon nombre des adeptes de la Basse Eglise s'intitulent « Evangéliques » (Evangelicals) depuis 1846, signifiant par là qu'ils veulent s'en tenir au pur Evangile, sans addition ; anti-puséystes au début, ils sont restés très anti-romains et fidèles à l'étroitesse d'esprit calviniste du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. — Ceux de la Haute Eglise ont pris depuis une trentaine d'années la dénomination d' « Anglo-Catholiques » : celle-ci mérite une explication. Elle fut imaginée et revendiquée d'abord par les Tractariens, en 1841. L'étude de l'histoire religieuse de leur pays, celle des variations du *Prayer-Book* avaient ébranlé leur foi au protestantisme de Cranmer ; ils rejetèrent l'appellation de « Protestants, » qu'au début ils avaient conservée ; ils prirent celle de « Catholiques, » puis de « catholiques réformés » — une jolie contradiction — enfin, pour se distinguer des catholiques du continent, celle d' « Anglo-Catholiques. » Protestations, objections s'élevèrent de toutes parts. Pour justifier leur droit à ce titre, ils émirent, un peu plus tard, la théorie de l'Eglise à Trois Branches (Branch Theory), d'après laquelle la grande Eglise du Christ aurait trois Branches, toutes trois également filles du Christ, également « catholiques » : la branche orientale [1], la branche romaine, la branche anglicane. Celle-ci, avant la guerre déjà, et beaucoup plus depuis, entrerait volontiers en coquetterie réglée avec ses deux sœurs aînées, en vue d'une confédération générale des Eglises chrétiennes, si ces deux-ci

(1) Voir l'*Ami* du 26 avril et du 31 mai.

(1) Celle qui est pour nous l'Eglise orientale schismatique.

étaient moins « exclusives, » et si Rome, en particulier, n'exigeait pas, comme condition préalable de la fusion, la reconnaissance formelle de son autorité — « usurpée, » dit la « Branche Anglicane. » Puis, pour se distinguer de leurs compatriotes de la communion romaine, les Anglo-Catholiques infligèrent à ceux-ci, malgré les ardentes protestations qu'élevaient ces catholiques, l'étiquette de « Catholiques Romains » : or, nos frères catholiques de là-bas, tout en se faisant gloire, autant que nous, d'être romains, soutiennent avec raison que cette épithète de « romains » est une tautologie, inutile en soi, et, sur les lèvres anglo-catholiques, malveillante à leur endroit ; qu'on ne peut être catholique sans être romain, et romain sans être catholique ; qu'eux seuls sont « catholiques, » sans épithète, et que les Anglo-Catholiques n'ont aucun droit à ce titre de « catholiques. » Pour leur compte, la Basse et la Large Eglises le rejettent avec tout le dédain ancestral.

Sous toutes ces controverses, c'est toujours le Mouvement d'Oxford qui continue : la crise théologique du passé est devenue la crise ritualiste de 1850, puis la crise dévotionnelle dont nous sommes témoins actuellement.

Celle-ci ne date guère que d'une trentaine d'années. Mais elle est sérieuse. A force de « romaniser » de plus en plus, les Anglo-Catholiques ont repris à peu près tous nos dogmes, sauf la juridiction et l'autorité enseignante du Pape, qu'ils remplacent, en bons protestants, par le « jugement privé » en matière religieuse, éclairé, à titre d'indication utile, mais non infaillible, par l'enseignement des deux autres Eglises chrétiennes. Ils ont repris tous nos sacrements — question de validité à part, — en particulier la confession et la communion ; celles-ci sont devenues pour eux le point essentiel de « l'expérience religieuse » ; ils y trouvent, disent-ils, des grâces précieuses, des consolations spirituelles abondantes, ce qui peut être parfaitement exact, *ex opere operantis ;* dans leurs paroisses, la vie spirituelle est assez intense. Ils ont des missions très actives, des couvents d'hommes et de femmes. Ils ont repris à la liturgie romaine la plupart de ses éléments extérieurs et sensibles — sensuels, disent les méchantes langues de là-bas — : décoration murale et mobilière, crucifix, chandeliers, fleurs, etc. ; encens, cloches et clochettes, eau bénite, ornements romains, voire gothiques ; cérémonies, gestes liturgiques, signes de croix, génuflexions, inclinations, etc. ; intervalles de silence où l'officiant continue à voix basse la prière liturgique, comme à la Messe romaine. Ils ont repris surtout la « réserve du sacrement, » car ils croient à la présence réelle, avec adoration de cette réserve, et bénédictions, analogues à nos bénédictions du Saint-Sacrement. Bref, il faut un flair averti pour distinguer tel temple, telle Cène anglo-catholiques d'une église ou d'une Messe romaines ; des catholiques anglais, en excursion le dimanche, ont pu s'y tromper, et revenir d'une Cène de ce genre en s'imaginant, de bonne foi, avoir assisté à la Messe.

Au début du mouvement ritualiste, la plupart des évêques anglicans, fidèles au calvinisme ou au puritanisme des XVII^e et XVIII^e siècles, avaient fulminé contre ces pratiques qui étaient certainement contraires à l'esprit du *Prayer-Book ;* ils avaient sévi contre les délinquants, exigé d'eux qu'ils renouvelassent leur adhésion aux *39 Articles.* Sans trop s'émouvoir, les Ritualistes avaient opposé aux évêques le texte même du *Prayer-Book,* ou bien son silence, qui, disaient-ils, signifiait que tel ou tel élément cultuel cessait d'être obligatoire, mais sans être aucunement interdit ; ils avaient fait défi aux évêques de définir le sens précis qu'ils attachaient, eux, évêques, à ces *39 Articles,* et auxquels eux, clergymen, avaient à y souscrire ; des sentences épiscopales, ils avaient appelé « comme d'abus » aux tribunaux royaux, et ceux-ci avaient maintes fois donné gain de cause aux ritualistes. Désarmés, les évêques s'étaient résignés à fermer les yeux, les uns en maugréant, les autres de bonne grâce. Tous reconnaissaient, d'ailleurs, que, parmi leurs ouailles, Ritualistes, Anglo-Catholiques, étaient toujours les plus assidus, les plus fervents, les plus généreux.

Toutefois, la tolérance tacite que l'on accordait aux innovations finit par entraîner un inconvénient : l'archevêque de Cantorbéry avouait, pendant les débats de 1927, que la pratique liturgique était devenue un « chaos, » où chaque ministre élaborait un rite à son goût ou bien, ce qui était plus adroit, à celui de ses ouailles.

Depuis la guerre, d'autres soucis agitaient en surplus les évêques. Le mouvement de conversion au Catholicisme Romain continuait lentement, mais sans présenter rien d'alarmant : si quelque dizaine de milliers d'Anglo-Catholiques, et des meilleurs, passaient annuellement à Rome, les Non-Conformistes qui rentraient dans la « Conformité » compensaient ces pertes. L'abandon total des pratiques religieuses, qui se multipliait dans la Basse Eglise et la Large Eglise était plus inquiétant. Et le tourment le plus grave des évêques était de voir que dans l'Eglise Large, fidèles, lettrés surtout, clergymen, voire un ou deux évêques, « évoluaient » avec entrain vers le modernisme ou l'agnosticisme. Les variétés d'opinion s'approfondissaient en dissensions : la Basse Eglise, la Large Eglise protestaient contre les « simagrées » cérémonielles des Anglo-Catholiques, ceux-ci se scandalisaient de l'étroitesse de vues ou du modernisme de leurs coreligionnaires.

L'Eglise Etablie courait un sérieux péril : pendant que le centre restait immobile sur les positions ancestrales, les deux ailes extrêmes s'écartaient de plus en plus du centre : une rupture, une scission, un schisme, était à craindre.

Conscients du danger, les évêques crurent trouver un remède à tous ces maux dans une « révision » de leur *Prayer-Book.* Autorisé par le Roi en 1904 et 1906, le travail, commencé sans enthousiasme, suspendu pendant la guerre, repris ensuite avec énergie, fut terminé en 1926, et il est passé, pendant le cours de 1927, par les formalités légales qui devaient en sanctionner l'adoption, et où il échoua pour l'instant.

Ainsi la poussée initiale en vue d'une révision ne vint pas des partis extrêmes ; tout en élevant des plaintes sincères contre le *Prayer-Book,* qu'ils violaient d'ailleurs sans scrupules, les mécontents étaient, au fond, satisfaits de la tolérance presque absolue dont ils jouissaient en pratique ; ils craignaient qu'une refonte du vénérable manuel ne leur imposât un texte moins élastique, un texte qui résisterait à leurs interprétations, romaines à droite, modernistes à gauche. Cependant quand la révision fut en marche, ils prirent part aux discussions, et firent entendre leurs desiderata. L'initiative vint des évêques, et le détail est à noter, car cette démarche rompt avec l'habitude où s'enlisaient les chefs de l'Eglise Etablie, de recevoir l'impulsion plutôt que de la donner.

Et ce fut la masse anglicane, celle qui, aux jours de crises et de luttes intestines, s'est toujours ralliée, par instinct de discipline, plus national que religieux, autour de ses évêques, pour imposer un compromis aux groupes antagonistes, et l'appuyer du poids de la majorité, ce fut cette masse qui assura, au début, le succès de la mesure proposée ; les débats, en outre, y rallièrent un certain nombre de suffrages de l'extrême droite et de l'extrême gauche ; elle échoua, nous l'avons dit, à la Chambre des Communes, et tout fut à recommencer.

Les raisons qui motivaient l'action des évêques, ainsi que les buts qu'ils poursuivaient, étaient connus, et le feu des débats en révéla quelques-uns que, peut-être, ils auraient aimé conserver *in petto*. Les voici : mettre de l'ordre dans le « chaos » liturgique régnant ; arrêter les défections, au Catholicisme Romain, d'un côté, à l'incroyance et à l'athéisme pratique de l'autre ; prévenir une rupture d'unité, une désagrégation des éléments au giron de l'Eglise Etablie ; prévenir également une refonte future du *Prayer-Book*, qui s'imposerait, dans dix ans, dans vingt ans, les évêques en étaient convaincus, mais alors infiniment plus radicale, plus redoutable, irréalisable peut-être à ce moment, si les Anglo-Catholiques et les Modernistes persistaient à s'éloigner dans la direction des pôles opposés de l'horizon liturgique, alors qu'une action immédiate pouvait encore, selon toute apparence, arrêter le schisme menaçant ; ensuite, rendre impossible à l'avenir de nouvelles innovations, en les déclarant formellement illégales, et armer l'autorité épiscopale des moyens qui lui manquaient pour réprimer les infractions.

La tâche des « Réviseurs » était éminemment délicate, la *Préface* du nouveau texte en fait l'aveu. Ils avaient à concilier des exigences contraires ou contradictoires, celles des Anglo-Catholiques, celles des Modernistes, celles des partisans du *statu quo*. Les évêques ne voulaient prononcer aucun ostracisme ni couper les ponts dans aucune direction ; ils recherchaient au contraire un compromis qui réconciliât les frères ennemis. Celui auquel ils se sont ralliés consiste : à faire des concessions à peu près de poids égal aux deux partis extrêmes ; à veiller soigneusement à ce que ces concessions n'engagent aucune doctrine, soit positivement, soit négativement ; à prendre toutes garanties contre tout abus qu'elles pourraient engendrer ; puis, une fois le champ liturgique ainsi élargi et nettement circonscrit, à interdire de franchir les limites fixées ; mais, à l'intérieur de ces frontières, à laisser à tous la liberté d'option entre l'ancien usage et les nouveaux rites. — La solution était ingénieuse : en résumé elle appliquait au culte le « compromis » qu'Elisabeth infligeait autrefois au dogme. Elle sauvegardait l'unité dans la diversité ; tout le monde obtenait ce qu'il demandait, et si tout le monde n'était pas content, il faudrait que tout le monde fût bien difficile.

La *Préface* du nouveau texte semble assigner un autre motif à la révision, le caractère de vétusté du *Prayer-Book* — de toutes les objections faites au manuel, la *Préface* ne retient que celle-ci — et une autre intention, celle de le moderniser. Ne nous y trompons pas : c'est là une généralité qui embrasse, résume, explique, et confirme les motifs et intentions que nous avons détaillés plus haut. Les changements intellectuels, sociaux, politiques, religieux, dit la *Préface*, qui ont eu lieu du XVI^e^ siècle à nos jours, rendent désirable une adaptation du *Prayer-Book* à la mentalité du XX^e^ siècle. « Aucun âge ne peut prévoir les besoins, ni ordonner les pensées et les termes des âges qui le suivront... En religion comme dans tout le reste, la vérité n'est pas moins précieuse pour n'être plus fermée de barrières d'aucun côté... Nous vivons dans un monde nouveau... Nous n'osons plus penser qu'un *Book of Common Prayer* ajusté aux besoins du XVII^e^ siècle puisse répondre à tous ceux du XX^e^... Une science nouvelle, de nouvelles habitudes de vie amènent avec elles des méthodes, des formes nouvelles d'expression, inconnues auparavant... » Si ces généralités voulaient dire que l'avènement de la tolérance religieuse, le Mouvement d'Oxford, la poussée Anglo-Catholique, la guerre, le contact que les « Tommies » y prirent avec le catholicisme continental, etc., ont miné le puritanisme et le calvinisme du XVI^e^ siècle, elles exprimeraient une idée juste. Mais la phraséologie évolutionniste où elles s'enveloppent autorisera les modernistes à comprendre que l'évolution de la pensée contemporaine et de la VÉRITÉ a rendu nécessaire une évolution parallèle de l'expression religieuse et des rites cultuels : la *Préface* est une première concession aux Modernistes, et qui peut mener très loin.

Les modifications que les évêques ont apportées au *Prayer-Book* peuvent se ranger sous quatre chefs : rajeunissement du texte ; « enrichissements » inoffensifs, et qui ne susciteront aucune objection (non-committal parts) ; concessions ritualistes ; concessions modernistes.

Les premières ont pour but de moderniser la langue et le style, elles consistent en suppressions ou corrections de formules devenues archaïques, incorrectes, trop crues. La langue anglaise a changé depuis 1552 ; telle construction, régulière à cette date, ne l'est plus aujourd'hui ; telle expression n'est plus usitée, telle autre a pris un sens nouveau, telle formule est devenue incompréhensible. La franchise de cette langue du XVI^e^ siècle, son habitude de dire tout par les termes les plus directs, a l'air aujourd'hui, de « braver l'honnêteté, » de brutaliser sans raison suffisante les convenances et les délicatesses modernes. Ces modifications sont légitimes et louables ; elles ne sont d'ailleurs ni très nombreuses, ni très importantes.

Les « enrichissements » consistent en une multitude d'additions, de « formules alternatives » ou variantes *ad libitum*, ajoutées aux anciennes. Un résultat certain, c'est que ces additions augmentent la dimension du volume : il a presque 450 pages in-8° de texte serré, au lieu d'environ 300. Ces formules pourront introduire une heureuse variété dans les offices anglicans ; mais comme le choix entre les anciennes et les nouvelles est laissé à l'officiant et aux fidèles, cette innovation court risque, au lieu d'assurer « l'uniformité de la prière, » d'inaugurer, ou d'avoir l'air d'inaugurer, une sorte de « culte libre, » qui, théoriquement, devrait d'ailleurs faire bon voisinage avec le *Credo* libre de l'Eglise Etablie.

Quant aux concessions aux Anglo-Catholiques et aux Modernistes, on les reconnaîtra aisément, et nous les signalerons au passage.

Voici, en détail, ces modifications.

A titre d'essai, le ministre est autorisé à ajouter à la fin des offices, des prières improvisées de son crû : l'expérience dira si cette innovation deviendra un élément liturgique viable, un centre radiateur de

vie spirituelle, ou bien une excroissance maligne. Les évêques veilleront.

Une distribution nouvelle de l'Ecriture fournit une seconde série, au choix, de Leçons pour toute l'année.

Au calendrier apparaissent de nouveaux saints : des Pères de l'Eglise, S. Jean Chrysostome, S. Léon (le Grand), S. Athanase, S. Basile, S. Clément d'Alexandrie, S. Bernard ; une dizaine de saints anglais, parmi lesquels S. Patrick, pour complimenter l'Irlande sans doute ; on y canonise le roi Alfred ; sainte Marie-Madeleine, l'expulsée de 1552, y rentre avec un office tout nouveau ; S. François d'Assise apparaît, que tout le monde revendique aujourd'hui ; parmi ces saints, les plus récents sont S. Bernard (11e) et sainte Catherine de Sienne (14e) ; au 2 Novembre, *Commémoraison des Défunts,* addition assez significative, et due à la guerre ; au 8 Novembre, *Fête des Saints, Martyrs, et Docteurs de l'Eglise d'Angleterre*. En revanche, disparaissent les commémoraisons de souvenirs politiques, le Roi Charles Martyr, la Conspiration des Poudres, divers saints, S. Blaise, sainte Agathe, sainte Lucie, S. Silvestre, etc., dont on semble douter; et parmi eux, trois fois hélas ! S. Valentin, le légendaire patron des amoureux anglais.

Ministres et diacres sont astreints à la récitation quotidienne des Prières du matin et du soir. Ces Prières, lorsqu'elles sont suivies d'un autre office, peuvent être remplacées par une « formule alternative, » légèrement plus courte, où le *Venite exultemus* apparaît encadré dans un Invitatoire variable pour chaque fête.

Le *Symbole de S. Athanase* devient facultatif, ou utilisable par petites tranches ; dans tous les cas, on pourra y supprimer les versets 2 et 42, qui contiennent la « lugubre pensée » de la damnation des incrédules *(Quam (fidem) nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in æternum peribit. — ...Quam nisi quisque fideliter firmiterque crediderit, salvus esse non poterit)*. — Veut-on dire par là que cette foi au *Credo* n'est plus nécessaire au salut ? Ou bien, a-t-on craint simplement la généralité de l'expression, et veut-on empêcher qu'on ne l'applique à ceux qui, de bonne foi, par ignorance non coupable, par impossibilité, ignoreraient le contenu détaillé de ce *Credo ?* En tout cas, elle est loin, l'époque où Pusey et Liddon déclaraient que le jour où le *Credo* de S. Athanase serait retiré des services de l'Eglise Anglicane, ils cesseraient d'y officier.

A la *Litanie,* des oraisons nouvelles sont ajoutées.

Les *Prières et Actions de grâces pour occasions spéciales* passent de 15 à 32. Ici surtout, les évêques ont cherché à tenir leur promesse « d'adapter le *Prayer-Book* aux besoins de la vie contemporaine, à ses conditions, ses sympathies, ses aspirations, et ses efforts nouveaux » (Archevêque de Cantorbéry). Il y en a pour le Roi, la Famille Royale, les autorités civiles, le Parlement, les missions, l'observation du dimanche, les autorités ecclésiastiques, les écoles et universités, les élections, la paix du monde, la Ligue des Nations, la paix dans l'industrie, pour le temps de guerre, enfin pour les défunts : nous reviendrons sur celle-ci.

D'aucunes sont belles, et valent certainement celles de Cranmer ; elles éclairent certains côtés de la mentalité épiscopale anglicane ; elles respirent un esprit de concorde et de fraternité que le *Prayer-Book* ignorait autrefois. A titre d'exemple, en voici une ou deux. Elles reprennent, on le verra, une formule de nos grandes Litanies des Rogations.

PRIÈRE POUR L'UNION

— Prions pour l'union de tous les chrétiens.

V. Contemplez, frères, combien c'est une belle et joyeuse chose,

R. Que d'habiter ensemble dans l'union.

Oraison. Seigneur J.-C., qui as dit à Tes Apôtres : Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, ne considère pas nos péchés, mais la foi de Ton Eglise, et accorde-lui cette paix, cette unité qui sont conformes à Ta volonté, Toi qui vis et règnes... etc.

On reconnaît là notre *Domine Jesu Christe,* des prières avant la Communion ; le Missel de Sarum le contenait, à cette même place.

Ou bien :

Oraison. O Dieu, Père de N.-S. J.-C., notre unique Sauveur et l'unique Prince de la Paix, fais-nous la grâce d'avoir profondément à cœur les grands dangers où nous placent nos malheureuses divisions. Ecarte loin de nous toute haine et tout préjudice, et tout ce qui peut empêcher une union et une concorde pieuses de régner parmi nous ; et, de même qu'il n'y a qu'un seul Corps, un seul Esprit, une seule Espérance de notre Election, un seul Seigneur, une seule Foi, un seul Baptême, un seul Dieu et Père de nous tous, fais que nous n'ayons tous désormais qu'un seul cœur et une seule âme, que nous soyons unis dans les liens sacrés de la Vérité et de la Paix, et que nous puissions Te glorifier d'un seul esprit et d'une seule bouche. Par le Christ... etc.

PRIÈRE ...POUR LA LIGUE DES NATIONS

Prions pour l'Assemblée (ou le Conseil) de la Ligue des Nations.

V. Il fait cesser les guerres dans le monde entier.

R. Il brise l'arc, fracasse le javelot, et incendie les chars de guerre.

Oraison. O Dieu, qui aimes la justice et la paix, répands Ta grâce, nous T'en supplions, sur l'Assemblée (ou le Conseil) de la Ligue des Nations ; guide ses membres par Ton Esprit Saint, de façon que, par leur parole et leur action, ils puissent promouvoir Ta gloire, et faire progresser la paix et la bonne volonté parmi les nations. Par le Christ... etc.

PRIÈRE POUR LA PAIX DANS L'INDUSTRIE

Prions pour que Dieu donne une issue sage et équitable au trouble industriel actuel.

V. Maintenez l'équité et observez la justice.

R. Car mon salut est proche et ma droiture sera révélée.

Oraison. O Dieu, qui as ordonné que les hommes vivent et travaillent de concert en frères ; écarte, nous T'en supplions humblement, de ceux qui sont actuellement en désaccord, tout esprit de lutte, toute cause d'amertume ; afin que, ne poursuivant que ce qui est juste et équitable, ils puissent persévérer toujours dans une union et un accord fraternels, pour leur propre bonheur et la prospérité du Royaume. Par J.-C... etc.

Au Propre du Temps, maintes variantes sont ajoutées aux Collectes, Epîtres et Evangiles.

La *Cène* présente une « formule alternative » qui diffère assez sensiblement de l'ancienne : parmi toutes les innovations du *Prayer-Book*, celle-ci est capitale, car aujourd'hui plus que jamais, « c'est la Messe qui est tout. » Voici cette seconde Cène.

L'introduction est télescopée en un *Pater* et une oraison. La formule du Décalogue est refaite, et harmonisée avec les 10 Commandements ; elle peut être remplacée par le « Sommaire de la Loi de N.S. » : Tu aimeras le Seigneur... Tu aimeras le prochain... etc. Le *Kyrie* est repris, et peut être récité, ou chanté, en anglais ou en grec. Le *Dominus vobiscum* est réintroduit devant la Collecte et la Préface. L'Evangile est encadré entre deux réponses des fidèles : « Gloire à Toi, Seigneur ! » et : « Louange à Toi, ô Christ ! » comme au romain.

Les sentences de l'Offertoire sont changées, interverties, reçoivent des additions, dont la dernière fait allusion au sacrifice de Melchisédech, mais trop timidement pour qu'on en puisse tirer aucune conclusion doctrinale.

L'Oraison *Pour l'Eglise Militante* change son titre en celui d'oraison *Pour tout l'ensemble de l'Eglise du Christ,* avec raison, car depuis 1662, elle contient une mention des Défunts. Elle reçoit, en plus, des additions : on y demande à Dieu « de diriger toutes les nations dans la voie de l'équité et de la paix » ; on lui recommande : « les évêques, prêtres et diacres, spécialement Ton serviteur N., notre évêque (idée reprise du Canon romain ou du Canon de Sarum, et que le Canon de 1549 avait laissé tomber) pour qu'ils puissent, à la fois par leur vie et leur enseignement, exposer Ta vraie et vivante parole, et administrer dûment et comme il faut Tes saints sacrements » ; les missionnaires, les écoles, les universités ; outre les défunts, on y commémore les saints.

Les Exhortations homilétiques, à l'offertoire, remplacent le mot « lugubre » de « damnation » par « culpabilité, » et mettent en sourdine les menaces trop rudes contre les pécheurs. Les fidèles récitent avec le ministre la formule de confession générale, et celle-ci peut, sauf les dimanches, être remplacée par une formule abrégée.

Les Préfaces propres sont multipliées — 12 au lieu de 5. Mais celle de la Pentecôte supprime tous les détails miraculeux de la descente du Saint-Esprit, vent, langues de feu, don des langues, transformation des Apôtres — les Modernistes n'y croient plus.

Le *Benedictus* est autorisé après le *Sanctus,* sous forme d'antienne.

Le Canon [1] supprime, immédiatement avant la consécration, les paroles « ...Ecoute-nous, Père miséricordieux, nous T'en supplions humblement, accorde-nous qu'en recevant *ces créatures Tiennes du pain et du vin,* conformément à la sainte institution de J.-C. N.-S. et en souvenir de sa passion et de sa mort, nous puissions *participer à son Corps et à son Sang benis,* » et continue avec les paroles de la consécration : « (Lui), qui, la nuit où il fut trahi, prit du pain... etc. » Pourquoi cette suppression ? La fin de cette phrase est une formule de présence réelle, le début en est une d'absence réelle : est-ce pour éviter cette apparente contradiction ? Peut-être. Mais ce doit être plutôt pour rendre grammaticalement correcte une construction qui ne l'était plus, et donner un antécédent au pronom relatif *Qui,* qui suit immédiatement, qui n'en avait plus, et qui, grâce à la suppression du membre de phrase parasite ci-dessus, retrouve un antécédent dans la phrase précédente : *Ton Fils J.-C... qui,* la nuit où il fut trahi... etc. Les lignes supprimées, de plus, ont trait à la communion et à ses effets, et. insérées ainsi immédiatement avant la consécration, elles n'étaient pas très heureusement placées ; elles ne contiennent rien non plus qui ne soit dit ailleurs. En conséquence de cette suppression, la consécration suit le *Sanctus* plus immédiatement que jamais.

En revanche, entre la consécration et la communion, est intercalée une assez longue prière, reprise en partie de 1549, et bien mieux ordonnée, grammaticalement et logiquement, que n'avait su faire Cranmer ; cette prière rétablit, et insère, cette fois à sa place authentique, l'invocation au Saint-Esprit qui correspond à l'Epiclèse, invocation que le Canon de 1549 reportait avant la consécration, et que celui de 1552 supprimait. De ce nouvel arrangement résultent de curieuses ressemblances avec l'*Unde et memores,* le *Supra quæ,* et le *Supplices* du Canon de Sarum. Voici les passages intéressants de cette prière :

« En conséquence, Seigneur et Père céleste, nous, Tes humbles serviteurs, ayant en mémoire la mort et la passion précieuses de Ton cher Fils, sa grande résurrection et sa glorieuse ascension, conformément à sa sainte institution, nous célébrons et nous plaçons devant Ta divine majesté, avec ces saints dons Tiens, le mémorial qu'Il a voulu que nous fassions, et nous Te rendons grâce de tout notre cœur, pour les bienfaits sans nombre qu'Il nous a procurés. » — C'est notre *Unde et memores,* sans sa conclusion sacrificiale *Hostiam puram...* etc.).

« Ecoute-nous, O Père miséricordieux, nous T'en supplions humblement, et, par Ton Esprit Saint et Vivifiant, daigne bénir et sanctifier à la fois *nous-mêmes et ces dons Tiens du pain et du vin;* fais qu'ils puissent être pour nous le corps et le sang de Ton Fils, notre Sauveur J.-C.; à cette fin que, les recevant (?? ces dons du pain et du vin ? le corps et le sang de N.-S. ?), nous puissions être fortifiés et réconfortés dans notre corps et notre âme à la fois. » — (Ceci correspond à l'Epiclèse grecque).

« Et nous exprimons le désir très vif que Ta bonté paternelle accepte *ce sacrifice nôtre de louange et d'actions de grâces ;* Te suppliant très humblement de nous accorder que, par les mérites et la mort de Ton Fils J.-C., et par la *foi en son Sang,* nous et Ton Eglise entière, nous puissions obtenir la rémission de nos péchés et tous les autres bienfaits de sa passion. » — (Cf. notre *Supra quæ,* amputé pareillement de sa conclusion sacrificiale *Sanctum sacrificium, immaculatam hostiam).*

« Et maintenant, nous T'offrons et nous Te présentons, Seigneur, nous-mêmes, nos âmes et nos corps, pour constituer un sacrifice raisonnable, saint et vivant à Tes yeux ; Te suppliant humblement, que nous tous, qui participons à cette sainte communion, nous puissions être remplis de Ta grâce et de Ta céleste bénédiction. » — (On reconnaît ici le début et la fin de notre *Supplices).*

« Et bien que nous soyons indignes, vu nos nombreux péchés, de T'offrir aucun sacrifice, nous Te supplions cependant d'accepter cet hommage, ce service, que nous Te devons ; ne pesant pas nos mérites, mais pardonnant nos offenses. Par le Christ... etc. » — (Ici, c'est le début et la conclusion de notre *Nobis quoque peccatoribus* qui sont utilisés ; cet « hommage, » ce « service » dû à Dieu (our bounden Duty and Service) est l'expression par laquelle Cranmer traduisait, ou plutôt mutilait l'*Hanc igitur oblationem servitutis nostræ* du Canon de Sarum).

Cette reprise en marqueterie du texte de 1549, soyons-en sûrs, a été mûrement étudiée et discutée par les évêques. Ils ont pris soin, comme Cranmer,

(1) Voir l'ancien Canon, p. 262, col. 2.

de n'y rien insérer qui pût être interprété en faveur de la présence réelle et du caractère sacrificial de la Cène, sans rien dire cependant qui s'y opposât formellement. Ainsi l'évocation du Saint-Esprit, introduite en 1549 et supprimée en 1552, que certains Anglicans regardent — à tort, mais peu importe — comme une formule additionnelle ou complémentaire de consécration, de transsubstantiation ou de consubstantiation, est vidée de tout son « venin théologique » par l'addition de « *nous-mêmes* » aux « *dons du pain et du vin* » ; elle ne réclame donc du Saint-Esprit aucune opération miraculeuse, transcendentale, mais une bénédiction ordinaire, dont les effets sont identiques sur nous-mêmes et sur les éléments. Le texte contient aussi une suggestion bien timidement formulée, d'une *offrande* à Dieu, et l'expression plus hardie de « *sacrifice de louange et d'actions de grâces* » ; en 1549, arguant de ce que ces mots étaient prononcés en présence des éléments consacrés, Gardiner les leur appliquait, en tirait une preuve du sacrifice, et Cranmer, en 1552, les avait rejetés après la communion, de manière à les rendre inoffensifs ; les ré-insérer aujourd'hui à leur place primitive semblerait, au premier abord, restituer aux ritualistes anglicans l'argument de Gardiner ; mais il n'en est rien, le contexte rend cette expression aussi vague que jamais. Et puis, il faut toujours en revenir là, sans présence réelle, pas de sacrifice, et celle-ci n'est pas plus affirmée que par le passé.

Les évêques ont énergiquement protesté que le nouveau texte ne changeait pas la doctrine. A notre avis, ils ont dit vrai : la nouvelle Cène est aussi vague que l'ancienne et se prête à autant d'interprétations.

Toutefois, c'est ce nouveau Canon qui a soulevé les plus graves protestations : son ambiguïté a permis aux intransigeants d'y dénoncer des tendances « romanisantes » contre lesquelles ils ont fulminé.

Revenons à la Cène.

Le *Pater* est rétabli avant la communion, ainsi que le *Pax Domini sit semper vobiscum,* mais sans « commixtion » des éléments.

A la communion, les paroles de la distribution restent les mêmes ; mais le ministre peut ne les adresser qu'une seule fois, au pluriel, à tous les communiants, ou bien à un groupe d'entre eux, puis répéter simplement, quand il communie chacun d'eux, soit la première partie de la formule, celle de 1549 : « *Que le Corps,... Que le Sang de N.-S...* etc., » soit la seconde, celle de 1552 : « *Prends et mange ceci... Bois ceci en souvenir... de ce que le Christ est mort... a versé son Sang pour toi...* etc. » Cette simplification, qui n'a l'air, apparemment, que de vouloir gagner du temps, pourra prêter encore aux soupçons : la première partie, prise ainsi isolément, est une formule de présence réelle, et la seconde, une formule d'absence réelle.

Les Rubriques présentent aussi certaines modifications.

Les « Ornements Edouardiens » de 1549 (surplis et étole, ou étole longue et coule, ou aube blanche unie et chape ou chasuble) sont formellement autorisés, ainsi que l'addition d'eau au vin du calice, la forme d'hostie (Wafer) pour le pain, et la communion simultanée des deux espèces — c'est-à-dire de pain humecté de vin, comme au rite slave — au cas où la crainte de quelque maladie contagieuse conseillerait cette précaution.

Le pain et le vin non consommés à la communion seront déposés sur la « Table, » recouverts d'un voile de lin blanc, et consommés immédiatement après la Cène ; défense est faite, ou plutôt renouvelée, de les emporter hors du temple.

La communion demeure obligatoire pour tous les fidèles trois fois l'an ; comme par le passé, la Cène n'a pas lieu, même les dimanches et jours de fêtes, s'il n'y a pas un nombre suffisant de communiants. La Cène reste bien « une communion. »

La communion des malades ainsi que la « réserve, » que celle-ci nécessite, ont causé de graves soucis aux évêques. L'ancien *Prayer-Book* exigeait la Cène à domicile pour l'administration du « Viatique. » Or, objectaient les Anglo-Catholiques, cette méthode est impraticable, vu le nombre restreint du clergé ; célébrer la Cène à domicile, c'est la supprimer au temple, et priver de la communion les fidèles fervents bien portants qui la réclament tous les jours, même en semaine ; s'il y a plusieurs malades à la paroisse, accorder la Cène à l'un d'eux, c'est la refuser aux autres ; l'Eglise d'Ecosse a toujours pratiqué la « réserve, » etc. Les évêques ont imaginé le compromis que voici. Le ministre est toujours autorisé, « si le malade le désire, » à célébrer une Cène à domicile, même si le malade est seul à communier avec lui ; un office spécial est prévu pour cette Cène, et, dans les cas urgents, le ministre peut même commencer directement par la consécration. De plus, la « Réserve » de 1549 est de nouveau autorisée ; elle doit être portée au malade aussitôt que possible après la Cène. Avec autorisation spéciale de l'évêque, on pourra conserver cette « réserve » pendant une semaine, dans un coffre-fort, scellé au mur du sanctuaire, côté du nord, et la clef sera remise à la garde du ministre. Toutefois le « sacrement ainsi réservé » ne doit servir qu'à la communion en viatique, et ne peut être l'objet d'aucune adoration, exposition ou autre cérémonie.

C'est là, évidemment, une importante concession aux Anglo-Catholiques. Cependant ceux-ci se plaignent que les évêques retirent d'une main ce qu'ils accordent de l'autre : ils interdisent en effet, aux Anglo-Catholiques, d'adorer la « réserve » et de tirer de cette « tolérance » un argument de la présence réelle. — A notre idée, deux conséquences contradictoires découlent de cette manière d'agir : d'une part, autoriser cette réserve, ce demi respect dont on l'entoure, c'est avouer qu'elle est tout de même quelque chose de plus que du pain et du vin bénits ; d'autre part, interdire tout culte proprement dit à son égard, traiter ce culte, comme l'a fait l'évêque Barnes, de « fétichisme, » c'est nier la présence réelle. Les évêques se sont vus acculés à cet illogisme pour tenir la balance égale entre l'extrême-droite et l'extrême-gauche de leurs fidèles. Les adversaires du *Prayer-Book* ont naturellement conclu que les évêques professaient la présence réelle, ils ont protesté contre la « réserve » aussi énergiquement que contre le nouveau Canon.

La *Rubrique Noire* est maintenue à la place qu'elle occupait après l'ancienne Cène. Donc, ont dit encore ces adversaires, les évêques n'appliquent pas cette Rubrique à la seconde Cène : autrement, ils l'auraient placée dans les Rubriques générales, en tête des deux Cènes, ou bien ils l'auraient répétée après la seconde. L'archevêque d'York, aux débats à la Chambre des Lords, n'eut pas de peine à réfuter cette

niaiserie : la *Rubrique Noire,* dit-il, n'a rien à faire dans les Rubriques préliminaires, parce que *ce n'est pas une Rubrique,* c'est-à-dire un précepte liturgique qui ordonne de faire ou de ne pas faire telle ou telle cérémonie, mais une *déclaration doctrinale,* qui, comme telle, s'applique évidemment aux deux Cènes, sans qu'il soit besoin de la répéter.

Malgré toutes ces précautions, cette nouvelle Cène a fait « torpiller à vue » le *Prayer-Book* nouveau par ses adversaires, sous le prétexte qu'il portait « une cargaison catholique et romaine. » A notre avis, il ne méritait pas ce reproche — ou ce compliment.

Passons aux autres sacrements. Au Baptême, une rubrique nouvelle invite les parents à faire baptiser sans tarder leurs enfants. Les parents sont admis comme parrains et marraines de leurs propres enfants, mais seulement à défaut d'autres personnes. Une « formule alternative » d'administration est offerte, où toute mention du péché originel est supprimée, ainsi que les allusions à Noé, à la Mer Rouge — les Modernistes ne croient plus à tout cela ; le *Credo,* au lieu d'être sous forme de questions et de réponses échangées entre le ministre et les parrains et marraines, est récité simultanément par tous, comme au Baptême romain. Ce sacrement peut être administré par immersion ou par affusion, indifféremment.

A la Confirmation, la rubrique insiste sur l'importance de ce sacrement. Les enfants ne seront désormais admis à la communion qu'après la Confirmation. Ils recevront celle-ci dès qu'ils auront l'âge de discrétion, sauront le *Credo* et le *Pater,* les Dix Commandements, et le Catéchisme de la Confirmation. Celui-ci n'a pas changé ; il y a quelques années, les évêques avaient entrepris d'éditer un formulaire officiel de doctrine à l'usage des enfants, un peu plus développé, quelque chose dans le genre de nos Catéchismes français ; il se produisit parmi les évêques une telle variété, une telle opposition d'opinions qu'ils abandonnèrent la tâche ; ils n'ont pas essayé de la reprendre à l'occasion du *Prayer-Book.*

Une seconde formule pour l'administration de la Confirmation est prévue : celle-ci contient, en guise de préliminaire, avant la rénovation des vœux du Baptême, une explication sur l'origine apostolique de ce rite, sur ses effets et les devoirs qu'il impose. Le chant d'un hymne est autorisé pendant l'imposition des mains.

Pour le Mariage, une « forme alternative » est offerte, qui a suscité des commentaires divers. Les formules anciennes sont rajeunies. Le mariage, qui était dit « ordonné pour la procréation des enfants » est dit maintenant « ordonné pour l'accroissement de l'humanité, conformément à la volonté de Dieu » ; il était décrit comme « ordonné à titre de remède contre le péché et pour éviter la fornication, de façon que ceux qui n'ont pas le don de continence puissent se marier, et rester des membres non souillés du Corps du Christ » ; il est maintenant « ordonné pour que les instincts et les affections naturelles, implantés par Dieu (au cœur de l'homme), soient sanctifiés et dirigés comme il convient, de façon que ceux qui sont appelés de Dieu à ce saint état (du mariage) puissent continuer à mener une vie pure. » L'oraison qui postulait « que les époux soient tous deux fertiles dans la procréation d'enfants » demande désormais à Dieu de leur accorder « l'héritage et le bienfait (d'avoir) des enfants. » L'idée ne change pas, mais elle est mieux dite. L'avertissement de ne pas contracter mariage « pour satisfaire les désirs et les appétits charnels, comme les bêtes brutes qui n'ont pas d'intelligence, » est supprimé.

Puis voici des modifications d'esprit moderniste. L'affirmation que « S. Paul recommande le mariage comme honorable » est attribuée à « la Sainte Ecriture » — les modernistes anglais doutent de l'authenticité des Epîtres. Celle-ci, que le mariage « a été institué par Dieu aux jours de l'innocence de l'homme » devient « institué par Dieu lui-même » — ils doutent du caractère historique des premiers chapitres de la Genèse. Celles-ci : « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, Dieu de Jacob » — « Dieu, qui, au commencement as créé nos premiers parents, Adam et Eve, les as sanctifiés et joints en mariage » disparaissent, ainsi que les allusions bibliques à Abraham et Sara, à Isaac et Rebecca : aux yeux des modernistes, ces personnages pourraient bien appartenir à la légende. Cette autre : « O Dieu, qui par Ta souveraine puissance, as fait toutes choses de rien ; qui, après avoir mis en ordre le reste de la création, décidas que, de l'homme, créé à Ton image et à Ta ressemblance, la femme tirerait son origine... » est supprimée : serait-ce ici une galanterie à l'égard des féministes ou des évolutionnistes ?

Mais voici la plus curieuse de ces modifications. Le ministre adresse à l'époux et à l'épouse les mêmes questions, et les variantes de l'ancien texte sont supprimées : il ne demande plus à l'épouse d'« obéir » à son mari, ni de le « servir, » et celle-ci ne prend plus l'engagement de le faire. Même nivellement de la formule et suppressions correspondantes dans la déclaration qu'elle fait à son mari : « Moi, X., je te prends pour mon mari légitime... etc. » Mais l'époux a sa revanche. Dans la seconde déclaration qu'il faisait à son épouse : « Avec cet anneau je t'épouse... etc., » il la « dotait de tous ses biens terrestres, » ce qui signifiait, vraisemblablement, de leur usufruit, avons-nous dit ; désormais il ne lui en donne plus que la moitié : « Tous mes biens terrestres, *je les partage avec toi...* » (All my worldly goods with thee I share). — De l'époux ou de l'épouse, qui gagnera, qui perdra au change ?

L'indissolubilité du mariage, en dépit de la loi anglaise qui autorise le divorce, est maintenue : « O Dieu, qui nous as enseigné qu'il ne serait jamais permis de séparer ceux que Tu as unis par le mariage..., » et c'est par erreur que certains organes de presse en ont annoncé la suppression.

Une Cène est prévue, sans être imposée, à la suite de la cérémonie, avec Collecte, Epître, et Evangile spéciaux.

La Visite des Malades n'a pas reçu de formule alternative, mais elle est refondue, et les « brutalités d'un autre âge » qu'elle contenait ont été effacées.

Les longues et « inclémentes » Exhortations à la foi et à la prière disparaissent, et sont remplacées par une série de pensées pieuses dont le ministre pourra s'inspirer pour disposer le malade.

L'antienne *Ne reminiscaris* et le *Parce Domine* du début sont reportés aux abords de la confession, dans un contexte mieux approprié.

La Visite se termine avec l'antienne *Salvator*

mundi, un psaume, deux oraisons, et les formules d'adieu.

En guise d'appendice sont ajoutées : une Litanie des Malades, assez courte ; des oraisons pour occasions spéciales, pour la guérison *(Virtutum celestium Deus* — Sarum et Rituel Romain), pour un enfant malade, pour ceux qui éprouvent des inquiétudes de conscience, pour un convalescent, pour un enfant mourant ; des Prières de Recommandation de l'âme — une nouveauté — qui contiennent notre *Tibi Domine commendamus,* et notre *Proficiscere anima christiana* (Sarum et Rituel Romain) ; une liste de lectures scripturaires et liturgiques à recommander ou à faire au malade.

Cette nouvelle Visite adopte, c'est frappant, une attitude infiniment plus compatissante et plus onctueuse vis-à-vis du malade.

Les Funérailles présentent des modifications qui impliquent aussi un changement d'attitude vis-à-vis des défunts.

La réception du corps, qui sert d'introduction au Service, reçoit une addition de nouvelles sentences scripturaires. Le Service est refondu, sous forme de Matines, avec trois Psaumes et une ou trois Leçons ; il débute par une antienne de Sarum *(Ordo ad visitandum infirmum),* que le *Prayer-Book* avait déjà utilisée dans sa « *Visite des Malades* » : *Salvator mundi, qui per Crucem et pretiosum Sanguinem tuum redemisti mundum, salva nos, auxiliare nobis, Te deprecamur, Deus noster.* Le *Gloria Patri* des Psaumes peut être remplacé par le *Requiem æternam,* comme au rite de Sarum et au rite romain, et c'est là un détail significatif.

Le Service peut être récité sur la tombe, ou à l'intérieur du temple. Une Cène des Funérailles est autorisée, avec Collectes, Epîtres et Evangiles spéciaux, et comme la Rubrique ne dit pas si cette Cène aura lieu *presente corpore* ou *absente corpore,* les Anglo-Catholiques seront à l'aise pour « romaniser » leurs obsèques. Si le cimetière n'est pas consacré, le ministre peut bénir la tombe.

Pour les Funérailles d'un enfant, un Service spécial est prévu, qui abrège le précédent. Est prévue aussi la crémation — l'Eglise Anglicane l'autorise, par conséquent ; la formule : « Nous confions son corps (du défunt) à la terre, sa cendre à la cendre... etc. » y devient, lorsque le Service est récité devant le four crématoire : « Nous confions son corps au feu qui va le consumer...» — macabre scène, semble-t-il — et, s'il est récité sur la tombe : « Nous confions ses cendres au lieu de leur repos... »

Ce sont là des détails. Ce qui est le plus important, c'est que le *Prayer-Book* adopte une nouvelle attitude envers les défunts. Depuis 1552, sauf la timide Commémoraison des Morts de 1662 dans la « *Prière pour l'Eglise Militante,* » la liturgie réformée les oubliait le plus possible, ne les recommandait plus à Dieu, et transformait les oraisons funéraires en actions de grâces à Dieu ou en supplications pour les vivants. Or le nouveau manuel se souvient des défunts, prie pour eux, revient à l'esprit de 1549 et même remonte plus haut encore.

Aux obsèques, il autorise la Cène supprimée en 1552 ; aux anniversaires, aux cérémonies commémoratives, il autorise le Service, *absente corpore ;* dans celui-ci, il autorise le *Requiem æternam,* rejeté dès 1549, et qui est une prière formelle pour les défunts. Son calendrier contient une Commémoraison générale des Morts, au 2 Novembre. L'Offertoire de la Cène nouvelle supplie Dieu « de leur accorder la lumière et la paix éternelles. »

Les « *Prières Occasionnelles* » contiennent trois oraisons « *Pour les Fidèles Trépassés* » ; deux sont dans l'esprit de 1552, mais la troisième s'exprime ainsi :

« Dieu Tout-Puissant, Dieu des âmes de (= qui ont animé) toute chair ; multiplie, nous T'en supplions, en ceux qui reposent en Jésus, les bienfaits sans nombre de Ton amour, afin que l'œuvre de sanctification que Tu as commencée en eux, aille se perfectionnant jusqu'au jour (de l'avènement final) de J.-C... »

Comme les élus du ciel ont atteint le degré suprême de leur « sanctification, » ce vœu ne s'applique bien qu'à des âmes qui achèvent leur purification au Purgatoire.

A la conclusion du Service des Obsèques se trouve cette oraison nouvelle :

« Père de tous, nous Te prions pour ceux que nous aimons et que nous ne voyons plus. Accorde-leur Ta paix ; fais briller sur eux Ta lumière éternelle ; et dans Ta sagesse aimante et Ta toute-puissance, accomplis en eux les desseins bienveillants de Ta volonté parfaite. Par J.-C... etc. »

Au premier abord, on croit saisir dans ces suffrages pour les défunts une modification flagrante de l'ancienne doctrine. Dans les *39 Articles,* le 22e déclare : « La doctrine romaine touchant le Purgatoire... est une chose folle, vaine, inventée, sans base ni garantie dans l'Ecriture ; elle répugne plutôt à la Parole de Dieu. » Et les Protestants, au XVIe et au XVIIe siècles, interdisaient avec logique, en vertu de cet Article, la prière pour les défunts ; celle-ci n'a pas de sens, en effet, s'il n'y a plus que des damnés et des élus. Sans doute, le nouveau *Prayer-Book* n'affirme catégoriquement nulle part l'existence du Purgatoire, mais il la suppose, puisqu'il prie pour les morts ; s'il demande à Dieu de leur accorder « la lumière et la paix éternelles, » c'est qu'ils n'en jouissent pas encore, mais qu'ils en jouiront un jour.

Il est prudent, toutefois, de ne pas trop se livrer à la logique en face de cette Eglise qui n'a jamais voulu définir sa doctrine. Les évêques ont juré qu'ils n'y avaient rien changé ; ailleurs, ils ont fait effort pour ne pas aller à l'encontre des *39 Articles.*

Autre phénomène curieux, mais qui s'explique, les adversaires du nouveau texte, aux débats, n'ont pas mené d'offensive énergique contre ces suffrages : ils ont compris que l'opinion publique, sous l'émotion des deuils de la guerre, était unanimement en faveur de ces prières, et que, s'ils les attaquaient, ils ruineraient leur cause dans l'esprit du public. Les évêques, d'ailleurs, n'auraient pas été à court de réponses ; ils auraient pu utiliser celles que les Anglo-Catholiques, qui, depuis longtemps, ont repris la doctrine du Purgatoire et toutes ses conséquences, font aux objections de ce genre : que les *39 Articles* ne sont pas des définitions de doctrine, mais l'expression des opinions d'un parti protestant sur des controverses qui ont pu passionner les esprits en 1562, mais sont surannées aujourd'hui ; que, en particulier, la doctrine condamnée par l'Article 22 est la « doctrine romaine » du Purgatoire, telle que ces protestants l'entendaient alors, avec ses abus, ses

superstitions, ses indulgences, ses messes libératrices, ses théories sans base scripturaire sur la localisation du Purgatoire, la nature de ses souffrances, etc., et non la doctrine rationnelle du Purgatoire, celle qu'acceptent tous les théologiens intelligents ; enfin que, même aux époques du plus rigide puritanisme, il s'est toujours trouvé de bons théologiens protestants, des lettrés, des gens très sensés, Luther, le Dr Johnson, les évêques Heber, Barrow (1680), Wheatly (1722), le Juge Jenner, qui ont admis la légitimité de la prière pour les morts. — Ces réponses, toutefois, ne satisfont guère que les Anglo-Catholiques.

En revanche, l'attitude du *Prayer-Book* vis-à-vis des saints n'a pas varié, à ceci près qu'il ne rechigne plus à les commémorer ; il leur accorde un culte d'honneur, de « dulie, » dirions-nous volontiers, mais il se refuse toujours à les invoquer, il n'espère pas leur intercession auprès de Dieu, il ne la demande pas.

Voici quelques oraisons qui caractérisent bien son esprit.

La Collecte du 1er Novembre *(All Saints' Day)* porte :

« Dieu Tout-Puissant, qui as uni Tes *élus* en une même communion et une même fraternité dans le corps mystique de Ton Fils le Christ N.-S., accorde-nous la grâce d'imiter Tes Saints Bienheureux dans toute la vertu et la piété de leur vie, de façon que nous puissions atteindre les joies indicibles que Tu prépares à ceux qui T'aiment véritablement. Par J.-C... etc. »

Ces « élus » comprennent, semble-t-il, ceux du ciel et ceux de la terre, car l'expression « corps mystique » de N.-S. — une allusion claire à S. Paul, I Cor., VI, 15 et XII, 27 — désigne surtout ceux de la terre, et le Canon de 1549, d'où cette expression semble reprise, l'avait déjà employée dans ce sens.

A l'Offertoire de la nouvelle Cène, la « *Prière pour l'ensemble de l'Eglise* » commémore les saints en ces termes :

« Nous Te louons, nous Te remercions de tout cœur pour tous Tes Saints, qui furent les vaisseaux choisis de Ta grâce, et les lumières du monde en leurs siècles respectifs ; nous Te demandons que, trouvant notre joie dans la communion qui nous unit avec eux, et imitant leurs exemples, nous puissions partager avec eux Ton royaume éternel. Par N.-S... etc. »

La seconde oraison « *Pour les Fidèles Trépassés,* » dans les « *Prières Occasionnelles,* » s'exprime ainsi :

« O Dieu, Eternel Seigneur... répands sur ton Eglise entière du ciel et de la terre les brillants rayons de Ta lumière et de Ta céleste consolation ; fais que nous suivions les bons exemples de ceux qui T'ont aimé et servi ici-bas et sont à cette heure dans le repos (éternel), et que nous puissions finalement entrer avec eux dans la plénitude de Ta joie sans fin. Par le Christ N.-S... etc. »

L'expression « COMMUNION DES SAINTS » apparaît dans ces oraisons ; elle se retrouve dans les divers *Credos* du *Prayer-Book,* qui sont aussi les nôtres ; mais elle n'a pas le sens que nous lui donnons, celui d'un échange de prière, de médiation, de grâces, entre les élus du ciel, les militants de la terre, et les pénitents du purgatoire. Dans les oraisons citées ci-dessus, elle est expliquée par les synonymes de « *Brotherhood, Fellowship,* » termes qui dénotent une relation très vague de fraternité, de communauté d'origine et de destinée, mais rien de plus. Si le *Prayer-Book* nouveau abat la barrière qui séparait la terre du purgatoire, il maintient une cloison étanche entre la terre et le ciel.

La *Benedictio mulieris post partum* reçoit une mise au point et de nouvelles oraisons.

La « *Commination* » s'augmente d'une « formule alternative, » où le souhait sans espoir d'une renaissance de la pénitence publique est remplacé par un rappel des jugements de Dieu contre les méfaits des pécheurs ; la sentence « Il est maudit, celui qui... » fait place à celle-ci : « Dieu jugera celui qui... » ; l'énumération des crimes maudits est harmonisée sur les 10 Commandements, et l'homélie finale de terreur et de repentir est remplacée par des prières plus utiles.

Les *Ordinations* reçoivent peu de modifications ; une seule offre quelque importance.

Après la publication des bans, l'évêque demande aux fidèles de prier pour les ordinands : « Je recommande aux prières de l'assistance ceux qui ont été trouvés dignes d'être ordonnés au diaconat, » ou « à la prêtrise. »

L'interrogation qui est faite au diacre au sujet de l'Ecriture reçoit une addition moderniste : « Crois-tu, en toute sincérité, à toutes les Ecritures Canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament — comme données par Dieu pour nous communiquer en plusieurs parties et de diverses manières, une révélation sur lui-même qui s'est réalisée en N.-S. ? » — De l'Ecriture inspirée, il n'est retenu que ce qui touche directement Dieu et N.-S.

Entre les engagements du diacre et l'imposition des mains, est intercalée sous forme de préface *(Vere dignum et justum est)* une prière qui utilise le début de notre *Orate fratres carissimi* jusqu'à *clementer effundat,* des réminiscences de l'*Emitte in eos,* et rappelle ainsi de loin la Préface romaine de l'ordination diaconale.

A l'ordination du prêtre et à celle de l'évêque, la prière qui suit le *Veni creator* reçoit également ce début préfatial.

Et c'est tout. L'Eglise Anglicane continue à considérer ses ordinations comme valides.

Enfin le *Prayer-Book* contient un Office, une Cène, une Action de Grâces pour le Jour anniversaire de l'accession au trône du Souverain régnant. Les évêques ayant omis d'ajouter que ces offices seraient d'obligation, leurs adversaires se sont scandalisés, très pharisaïquement, ils ont dénoncé « l'esprit républicain » des prélats et les ont presque accusés de lèse-majesté. Il n'y avait qu'un oubli.

Un *Appendice* renferme : un Office de Prime, un autre de Complies, facultatifs ; une série de Collectes, Epîtres et Evangiles pour les féries de Carême, les semaines de Pâques et de la Pentecôte, les « Fêtes Mineures » — une distinction parmi les Fêtes, inconnue jusqu'alors, — le Commun des Saints, la Dédicace, la Fête patronale, etc. : ce sont là d'heureuses innovations ; enfin une *Exhortation* sur les préceptes de la Loi Ancienne et ceux de la Loi Nouvelle, qui insiste surtout sur les œuvres de charité et de miséricorde que la seconde a ajoutées à la première — ainsi le *Prayer-Book* s'harmonise avec les aspirations du monde moderne.

Tel était le nouveau *Prayer-Book*, dit « Réformé, » que proposaient les évêques. C'était un compromis, nous l'avons dit. Ceux qui voulaient rester fidèles à l'ancien, pouvaient le faire. Aux modernistes, il offrait des formules modernistes. Aux Anglo-Catholiques, il permettait un retour très modéré à la liturgie de 1549, et non sans défiance, car il craignait que ces trop zélés fidèles n'en abusent, et que leurs coreligionnaires ne protestent. En somme, les évêques avaient le droit d'affirmer qu'ils n'avaient rien changé à la doctrine, car celle-ci est controversée, même sur des points très importants, et ils avaient conservé, élargi même l'imprécision dogmatique de l'ancien *Prayer-Book*.

(A suivre).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Fêtes mariales de Chartres (31 mai-6 juin 1927). — Un vol. gr. in-8 de 426 p., avec 12 planches hors texte, franco 17 f. — Chartres, Maison des Œuvres diocésaines (s'adresser à M. Singlas, 5, rue des Lisses, Chartres ; Ch. post. Paris 488.30).

Ce Compte rendu des Fêtes mariales de Chartres contient : 1o le récit détaillé des faits qui ont marqué chaque journée de cette semaine si riche en « impressions et souvenirs » ; 2o les rapports lus au Congrès ; les conférences faites au théâtre municipal ; les sermons donnés à la cathédrale, reproduits in-extenso.

Chacune des trois journées du Congrès comportait une partie théorique, une partie pratique, une soirée littéraire et artistique ou une veillée religieuse. Le triduum des fêtes lui-même avait prévu à son programme trois conférences historiques et littéraires. Ainsi les aspects multiples du culte marial et de la dévotion chartraine ont pu être mis en relief. La tradition de la Vierge, honorée à Chartres d'un culte prophétique, *Virgini pariturœ*, a été défendue par M. le vicaire général Dhuit, et l'authenticité de la relique chartraine, le voile de Notre-Dame, revendiquée par M. le chanoine Delaporte. D'autres orateurs ont surtout étudié l'influence de la dévotion chartraine, soit au point de vue spéculatif *(La tradition chartraine et la maternité divine de Marie,* par M. le chanoine Hubert), soit au point de vue pratique *(Notre-Dame de Chartres et la Société de Marie,* par le P. Robin, S. M.; *Notre-Dame de Chartres et la Congrégation de Jésus et de Marie,* par le P. Georges, Eudiste ; *Notre-Dame de Chartres et Saint-Sulpice,* par M. Verdier, S. S.; *Notre-Dame de Chartres et la Compagnie de Marie,* par le P. Morineau, S. M. M.), soit au point de vue artistique et littéraire *(Le rôle religieux de Chartres aux XIe et XIIe siècles ; La traduction de la piété chrétienne dans l'art chartrain,* par M. Georges Goyau ; *Chartres et l'Art religieux,* par M. Maurice Denis ; *Huysmans (La cathédrale),* par Jean Morienval ; *Psichari* (pèlerin de Chartres), par Jacques Maritain), soit au point de vue purement historique *(Le cardinal Pie et Notre-Dame de Chartres,* par M. le chanoine Verret, et la « conférence » de M. Merlet).

Sous un aspect plus général, *le culte de Notre-Dame* a été étudié *dans la vie individuelle,* par M. le chanoine Fessler ; *dans la vie familiale,* par M. Pierre Lefébure ; *dans la vie paroissiale,* par M. l'abbé Boularand ; *dans la vie diocésaine,* par M. le chanoine Plainchamp ; *dans son rayonnement à l'extérieur,* par M. le chanoine Pedoux. Mais c'est toujours et encore le culte de Notre-Dame de Chartres qui inspire ces beaux rapports. — Une pensée plus abstraite, mais très théologique, se fait jour dans les trois rapports théoriques sur *la Virginité de Marie,* par le P. Verrier, Marianiste ; *la Maternité divine,* par le P. Auriault, S. J.; *la Maternité de grâces,* par le P. Bernard, O. P. Pour être juste, il faudrait nous arrêter longuement à ces beaux travaux, mais surtout à celui du théologien dominicain. L'auteur, professeur au Saulchoir, a traité ici avec une incomparable maîtrise un sujet délicat entre tous. La maternité de grâces ne fait pas que Marie soit l'auteur de la grâce ; elle n'en est qu'une cause instrumentale. « Peut-être serait-il plus exact de dire de Marie qu'elle est mère *en* la divine grâce. » Le P. Bernard, dans sa docte étude, toute inspirée de S. Thomas, montre : 1o d'où vient à Marie la maternité de grâces ; 2o quelles en sont les manifestations principales ; 3o quel en est, au fond, le vrai caractère. Sur ce dernier point, le distingué dominicain enseigne qu' « avec le Christ, (Marie) est bien, par tout son être, cause de notre justification, et par voie de mérite ou d'intercession, et par voie de principe efficient, *et meritorie et effective* » (III, q. 64, a. 3) [1].

Très théologique également le sermon du P. Peillaube sur *La B. V. Marie médiatrice de toutes les grâces,* et surtout celui de Mgr Florent du Bois de la Villerabel sur *Le Saint-Esprit et la Sainte Vierge.* Il deviendrait fastidieux de louer l'éloquence de l'évêque de Châlons ; Mgr Tissier est resté égal à lui-même dans l'admirable discours qui clôt le volume, et dans lequel sont exaltés la grande histoire, la grande doctrine, le grand poème de Chartres d'où dérive une dévotion mondiale.

On le voit, ce Compte rendu des fêtes splendides de Chartres renferme des trésors. Piété, ascétisme, histoire, théologie, éloquence : toutes les branches du savoir ecclésiastique, toutes les aspirations vers la sainteté y trouveront un aliment abondant et substantiel.

L'Heure d'obéir. *Réponse aux difficultés d'Action française,* par Mgr Paul Rémond, évêque de Clisma. — Un vol. in-12 de 216 p., 10 f. — Paris, Bloud et Gay.

L'an dernier Mgr Rémond, aumônier-inspecteur de l'Armée du Rhin, avait envoyé à son clergé de prêtres-soldats une lettre toute de clarté, de précision, d'autorité, en réponse aux objections multiples et insidieuses de l'*Action Française*. Cette lettre a été reproduite en brochure : *Ce qu'il faut répondre aux objections de l'Action Française* (1 f. 50 ; remises par quantité).

Cette année, il a cru devoir donner une suite à ces conseils déjà anciens, « afin, dit-il, de fournir à mes prêtres et, par leur intermédiaire, à mes chers diocésains, des armes appropriées au péril du moment, avec lesquelles ils puissent plus efficacement se défendre contre l'erreur. » Le décret de la Sacrée Pénitencerie du 11 octobre 1927 est l'occasion de cette nouvelle étude qui se présente sous la forme d'un élégant volume, au style alerte et vif, presque militaire, avec le titre : *l'Heure d'obéir.*

Mgr Rémond étudie tout d'abord les conséquences du décret de la S. Pénitencerie. Ce sont celles-là mêmes que l'épiscopat français a récemment codifiées en un document présent encore à toutes les mémoires. Puis deux chapitres vigoureux : le premier pour réfuter une fois de plus les arguments par lesquels l'*Action Française* prétend se défendre ; l'autre pour démasquer ses perfides attaques. L'éminent auteur indique ensuite quelle aurait dû être la véritable soumission de l'*Action Française,* et quelles conséquences entraîne son insou

[1] Les notes indiquant les références aux œuvres de S. Thomas renferment d'assez nombreuses incorrections typographiques.

mission. Un dernier chapitre, par manière de conclusion, fait un dernier « appel au pécheur endurci. »

Puisse ce volume, à l'exposé si clair, à la dialectique si serrée et si pressante, apporter aux esprits et aux cœurs la paix et la sérénité et aider à la solution du douloureux conflit !

Mgr Carlo SALOTTI. **I Santi ed i Beati proclamati nell' anno santo 1925**. *Panegirici tenuti in Roma in occasione dei Tridui solenni*. — In-8 de VII-359 p., 12 lire. — Turin, Società editrice internazionale, 174, Corso Regina Margherita.

Ce volume contient quinze panégyriques prononcés à Rome pendant l'année sainte : panégyriques des SS. Pierre Canisius, Jean-Baptiste Vianney, Jean Eudes, des saintes Marie-Madeleine Postel, Madeleine Sophie Barat, Thérèse de l'Enfant-Jésus, de six Bienheureux et Bienheureuses (dont le Bienh. Eymard et la Bienh. Bernadette Soubirous), des Martyrs du Canada, de la Corée et d'Orange.

Ces panégyriques ne sont pas tels qu'ils furent prononcés. Chez Mgr Salotti, l'écrivain a réduit à des proportions bien équilibrées l'éloquence parfois abondante de l'orateur. « Assis à son bureau de travail, écrivait dans le *Corriere d'Italia* (27 juillet 1927) un admirateur du prélat romain, Mgr Salotti ...se souvient qu'il est le biographe savant et attentif, l'artiste qui aime son sujet. La ligne est alors chez lui plus sobre, plus simple : il contemple son héros avec amour. S'il a moins de cette chaleur que provoque en lui la foule ravie qui l'écoute, il est, en revanche, plus élégant, plus mesuré, plus exact. »

« Par ce livre, continue le même auteur italien, Mgr Salotti redonne à l'Italie une gloire oubliée, un art nouveau, ou mieux, un art ancien malheureusement perdu depuis des siècles : je veux dire l'éloquence forte et spontanée qui exclut totalement la rhétorique vide de nos orateurs. Je pourrais même ajouter qu'il se rapproche de l'art dont les Français sont toujours les maîtres. Chez eux, par un don qui leur est spécial, à la pureté et à l'éclat de la forme littéraire se joint la claire vision d'ensemble qui sculpte le caractère personnel du saint, le photographie et le met en pleine lumière. »

Ce ne sont pas seulement des paroles, ce sont des *choses* qu'on trouve sous la plume de Mgr Salotti. L'éloquent panégyriste a su rendre bien vivants sous nos yeux ces saints et saintes qui ont vécu de notre vie, aux prises avec les difficultés que nous pouvons nous-mêmes rencontrer, et remportant les victoires auxquelles nous-mêmes sommes appelés.

Le clergé trouvera dans ce volume un véritable manuel d'enseignement pour la *manière* dont il faut retracer l'histoire des saints.

Manuel de Sociologie catholique. *Histoire, théorie, pratique*, par le P. A. BELLIOT, O. F. M. — Nouvelle édition revue et complétée. — Un vol. gr. in-8o de 652 p., 40 f. — Paris, Lethielleux (1927).

La première édition du manuel du R. P. Belliot date de 1910. L'*Ami* n'a pas eu alors l'occasion de présenter à ses lecteurs ce beau volume. Aussi, on nous permettra de nous étendre aujourd'hui sur les richesses qu'il renferme, un peu plus longuement que nous l'eussions fait s'il s'agissait simplement de signaler une réédition.

Aussi bien, les modifications apportées dans cette nouvelle édition se réduisent à bien peu de chose. La question du prêt à intérêt est renvoyée en appendice ; l'auteur n'y ajoute que le canon 1543, en note : pour le reste, quelques modifications minimes, surtout à propos de faits et de statistiques. La doctrine demeure la même qu'il y a dix-huit ans, et cretains regretteront à coup sûr que le P. Belliot ait si peu tenu compte d'excellents ouvrages de théologie et de sociologie parus en ces dernières années.

Ce manuel de sociologie catholique est fort complet, clair et méthodique, d'une manipulation facile et pratique. Après un chapitre préliminaire où se trouve posé le problème de la question sociale en regard de la question vitale, avec esquisse des solutions données par l'individualisme, le socialisme et le christianisme, l'auteur établit la division de son ouvrage, tel que l'indique le sous-titre.

Première partie : Histoire des conflits sociaux et des solutions qu'à travers les siècles on a voulu leur donner. A l'heure actuelle, cette histoire aboutit à deux monstruosités antisociales, le *capitalisme* et le *socialisme*, c'est-à-dire le matérialisme ploutocratique et le matérialisme démocratique. Le seul remède à de tels maux, c'est le catholicisme, ou plutôt la morale catholique appliquée aux conflits sociaux, ce que l'auteur appelle du nom de catholicisme social.

Pour justifier la solution catholique, le R. P. Belliot expose, dans la seconde partie, les différentes théories concernant la *propriété*, considérée soit dans le droit individuel, soit dans le droit social, soit dans le droit chrétien qui confirme le droit individuel et le droit social. Le chapitre II renferme les notions fondamentales touchant la question si complexe du *capital* : formation, circulation, répartition, consommation. A propos de la répartition du capital, l'auteur devait aborder la question du *prêt à intérêt* : au système rationaliste qui soutient la légitimité du prêt à intérêt, il oppose le système catholique qui le déclare illégitime en soi, et n'admet, pour asseoir sa licéité, qu'un titre extrinsèque.

La *consommation du capital* amène l'auteur à parler de l'impôt. Il se prononce pour le principe de l'impôt progressif contre l'impôt proportionnel ; il reconnaît toutefois les périls inhérents à l'application de ce principe et formule les restrictions nécessaires. Mais le chapitre le plus intéressant de cette seconde partie est celui du travail : organisation, rémunération du travail, telles en sont les deux grandes subdivisions. La rémunération du travail, telle qu'elle est aujourd'hui, c'est le salaire. L'auteur stigmatise, à ce propos, l'erreur du *salariat*, qui consiste à accorder à l'ouvrier une rémunération *fixe, anticipée, réglée à forfait*. Cette manière d'agir empêche l'ouvrier d'avoir dans le profit de la production une part proportionnée à la part qu'il a dans la production elle-même ; mais, par contre, il reconnaît que c'est assurer immédiatement à l'ouvrier un gain certain, dont il a besoin sans retard pour vivre, gain que n'atteindront pas les risques de toutes sortes que supporte à lui seul le patron. En pratique, comment donc réaliser l'idéal proposé ? Il nous semble difficile d'y atteindre complètement ; du moins, le seul système de salariat qui paraît équitable est celui qui tient compte de deux bases essentielles : apport de l'ouvrier (son activité), travail de l'ouvrier (sa productivité). Ce principe, dont nul ne contestera la justesse, nous conduit à la théorie du *juste salaire*.

Le *juste* salaire est-il le salaire familial ? Sans doute, d'après les termes de l'encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII « n'a expressément déterminé que le salaire minimal individuel. Le Pape n'a pas voulu imposer aux patrons, en fait d'obligation stricte, autre chose de plus, parce que, s'il avait rendu le salaire familial obligatoire, il eût condamné beaucoup de patrons catholiques à faire faillite, étant donné le régime économique actuel. » Mais, en principe, et dans la supposition 1o que la civilisation fût chrétienne au lieu d'être matérialiste, et 2o que les profits de l'industrie fussent assez convenables, comme ils le sont d'ordinaire en temps de prospérité normale, ne serait-ce pas le salaire minimal familial qui serait juste et rationnel alors, plutôt que le salaire minimal individuel ? »

(P. 224). Le salaire familial résulte du droit à la vie envisagé collectivement. Il est une nécessité sociale et, à ce titre, il s'impose en justice aux patrons. Le P. Belliot entend bien que cette obligation de justice sociale n'est pas satisfaite par l'institution contemporaine du *sursalaire familial,* qui est une institution de bienfaisance et d'assistance charitable et n'est qu'une majoration, sans garantie suffisante pour le lendemain, accordée bénévolement à l'ouvrier pour charges *extraordinaires* de famille. Mais il opine que le patron doit être tenu, *en justice,* et d'une façon qui donne *toute garantie de stabilité* à l'ouvrier, à lui fournir « un salaire familial normal, calculé d'après une base raisonnable et pratique, c'est-à-dire selon le nombre moyen d'enfants dans les familles ouvrières, en tenant compte des différences de pays et de race » (p. 227).

Dans la troisième partie, traitant des *maux* et des *remèdes,* l'auteur nous met en mains une véritable *Somme catholique* d'arguments contre les attaques de l'égoïsme jouisseur, du socialisme et de l'anarchisme. Les remèdes sont principalement constitués par les œuvres d'apostolat, amélioratrices et transformatrices. Tout le bien déjà réalisé, tout ce qui reste encore à faire, nous est présenté dans le détail. Puissions-nous, en particulier, voir se fonder les « syndicats *chrétiens,* » dont l'auteur expose avec tant de conviction la « nécessité » dans l'état économique présent. Ce serait comme une véritable résurrection des anciennes corporations, et nous y trouverions la solution de bien des conflits et de bien des problèmes. Il faut louer le R. P. Belliot de conserver à la charité son rôle primordial, plus important même, dans la cité chrétienne, que celui de la justice. Il faut également le féliciter de préconiser, dans toutes les œuvres, un caractère nettement et spécifiquement confessionnel. Le syndicat doit être chrétien. C'est « celui qui s'appuie sur les principes de la morale chrétienne pour déterminer les rapports entre patrons et ouvriers et pour organiser l'ordre social conformément à l'enseignement du christianisme. » Sans doute, le syndicalisme n'est pas une organisation religieuse ; c'est une organisation purement économique et professionnelle. Néanmoins, à côté du syndicat, il faut établir des *unions religieuses* qui favoriseront chez les membres syndiqués le développement de la vie chrétienne.

Le P. Belliot ramène les organismes sociaux à deux catégories, subdivisées elles-mêmes en trois organismes particuliers ou généraux. Organismes inférieurs et particuliers : la famille, la corporation, la commune ou paroisse. Organismes supérieurs et généraux : la classe sociale, l'Etat, l'Eglise. L'auteur saisit lui-même ce qu'il y a de conventionnel en pareille classification. La famille, l'Etat, l'Eglise sont des sociétés nécessaires et voulues par la nature ou par le droit divin positif. La commune, et surtout la corporation, ne sont pas sociétés naturelles, mais associations issues de l'exercice d'un droit naturel et *libre.* La classe sociale est une association (?) encore beaucoup plus vague. Toutes ces nuances doivent être retenues en lisant les excellents aperçus doctrinaux que l'auteur enchâsse dans ces cadres peu consistants.

* *

Nous sera-t-il permis de formuler une triple réserve ? La première est relative au prêt à intérêt ; la seconde concerne le salaire familial normal ; la troisième s'attache à préciser le caractère de nécessité qu'on entend accorder aux syndicats.

1o On affirme couramment que, seul, un titre extrinsèque au prêt, *damnum emergens, lucrum cessans, periculum sortis,* légitime l'intérêt. Il est très vrai qu'exiger, en raison du seul prêt d'argent, sans aucun autre titre, un intérêt quelconque, serait, en réalité, rechercher un profit que n'autorise pas le droit naturel. En effet, l'argent employé à faire des achats, se *consomme* par son usage même et ne fructifie pas. Il est un simple *instrument d'échange.* Tel est le sens de l'enseignement de S. Thomas (II-II, q. 78, a. 1), repris par toute la théologie catholique et fixé par Benoît XIV dans l'encyclique *Vix pervenit.* Mais, en l'état actuel des choses, on ne prête pas de l'argent simplement pour faciliter à quelqu'un les commutations de ventes ou d'achats ; l'argent est prêté pour devenir entre les mains de l'emprunteur ce qu'il eût été entre les mains du prêteur, un véritable *instrument de travail et de production.* A ce titre, il fructifie et doit rapporter un avantage déterminé par les circonstances, tant à celui qui, dans son travail, s'en sert comme d'instrument qu'à celui qui a bien voulu s'en dessaisir pour fournir à autrui le moyen d'accroître ses bénéfices. Les anciens théologiens, en l'absence des industries modernes, pouvaient difficilement envisager cet aspect particulier du problème. Il semble toutefois que Cajétan l'ait soupçonné et en ait proposé les éléments essentiels de solution, en distinguant une double valeur de l'argent : tout d'abord, une valeur *d'échange,* qu'il appelle valeur de l'argent considéré en lui-même et pris absolument ; ensuite, une valeur *d'industrie,* relative à celui qui se sert de l'argent pour en retirer, par le moyen du commerce ou du travail, un bénéfice plus ou moins considérable.

« Initium autem investigandæ veritatis est, quod potentia ad lucrum ex pecunia est duplex : quædam consequens ipsam pecuniam absolute, pro quanto ipsa pecunia potest esse instrumentum ad lucrandum, sive per viam negotiationis, sive per viam emptionis agri, armenti, gregis, etc. ; et hæc potentia vocatur potentia pecuniæ, quia ipsam absolute comitatur ; quædam vero potentia ad lucrum ex pecunia est consequens pecuniam non absolute, sed *ut substat tali industriæ* negotiatoris, vel emptoris, tali tempore, in tali loco, in tali commoditate ; et, quoniam prima potentia communis est pecuniæ a quocumque habeatur, idem est judicium de ipsa pecunia et de ejus potentia ; et propterea, sicut non licet ratione pecuniæ accipere ultra sortem, ita non licet addere aliquid plus ratione suæ potentiæ ; cum enim inseparabiliter sese comitentur, judicium latum a doctoribus de pecunia intelligitur de ipsa cum sua quasi naturali potentia ad lucrum. Sed secunda potentia adjungitur pecuniæ ex hoc quod substat tali industriæ, et propterea non convenit pecuniæ absolute, nec a quocumque habeatur, sed in ordine ad aliquem, et suscipit magis et minus juxta approximationem ad lucrum, et quantitatem negotii industriæ, etc... Et de hac potentia non sunt intelligenda dicta doctorum, cum loquuntur de pecunia ; *immo hanc vendere, seu, melius loquendo redimere licet ultra sortem.* » (In II-II, q. 78, a. 2).

Ainsi donc, selon Cajétan, c'est le *lucrum cessans* du prêteur qui justifie le prêt à intérêt, mais non pas le *lucrum cessans* tel que l'ont conçu les modernes théologiens catholiques, lesquels en ont fait quelque chose de beaucoup plus vague, plus indéterminé, plus élastique que les anciens théologiens de l'école de S. Thomas Pour ceux-ci, le *lucrum cessans* est inhérent à l'abandon de l'argent et s'évalue à la puissance productive de celui-ci, considérée en fonction de l'industrie du prêteur, qui se sert de son argent comme d'un véritable instrument de travail. *En principe,* cette évaluation doit donc *varier* selon le degré de capacité, l'habileté, les occupations de chacun, en un mot suivant toutes les circonstances qu'englobe l'expression « industrie du prêteur. » Mais, comment évaluer le bénéfice contenu dans une *puissance* productive ? « On ne peut vendre, dit S. Thomas *(loc. cit.,* ad 1), ce qu'on n'a pas encore et qui peut être empêché de plusieurs façons. » — « On ne peut l'évaluer, répond Cajétan, comme quelque chose qui est en acte, mais comme quelque chose qui est en simple puissance, *en pesant toutes les circonstances* à la façon dont on est obligé de faire certaines estimations en matière de restitution. »

Le P. Belliot, d'ailleurs, accepterait volontiers cette solution (Part. II, c. III, sect. 2, p. 203) : « On pour-

rait de la même manière (que pour le capital-productif) justifier l'intérêt de l'argent, *si ce genre de profit ou de rapport n'avait pas ce caractère artificiel et arbitraire que l'Eglise a condamné sous le nom d'usure.* » Mais précisément, répondons-nous, l'Eglise n'a pas du tout condamné le prêt à intérêt entendu comme nous l'expliquons, après Cajétan. Il n'y a pas ici valeur arbitraire, mais productivité évaluée en pesant les circonstances où cette productivité peut se manifester.

Ce « *lucrum cessans* » est un titre en quelque façon intrinsèque. L'expression est du P. Cathrein (*Philosophia moralis*, Fribourg-en-Brisgau, 1915, thèse 66) : « Pecunia inservit ut instrumentum negotiationis et mercaturæ. Nimirum absque pecunia negotiatio exerceri nequit, et quo majorem quis habet pecuniæ vim, eo majora lucra facere potest. Jam quamdiu status societatis is est, ut nonnisi illi qui specialem aptitudinem et opportunitatem negotiandi habent vel magnam pecuniæ summam possident, pecunia lucrum facere possint, hoc lucrum potius ad fructus industriales referendum est ideoque ipsa pecunia de se frugifera vocari nequit. Quando autem mutato societatis statu quilibet, non per accidens, sed ordinarie et ubique et sine peculiari difficultate, per se vel per alios etiam minimam pecuniæ quantitatem ad ejusmodi negotia adhibere indeque lucrum percipere potest, præsertim societatem cum aliis ineundo, v. g. tradendo pecuniam societatibus actionum quæ vocantur, *pecunia ipsa naturam cujusdam rei frugiferæ induit*, ideoque, qui ejus usum alteri ad tempus concedit, se pro eodem tempore potestate lucrandi privat et hinc jus habet ad congruam remunerationem » (n. 497, p. 345).

Cette valeur, que l'argent acquiert en raison, non d'une force productive qui lui serait inhérente, mais de l'usage que dans les conditions actuelles l'homme en peut faire, c'est ce que le P. Cathrein appelle *un titre intrinsèque « secundum quid.* » Dans le cas présent, c'est un *lucrum cessans*, mais non pas compris comme le comprenaient les anciens théologiens ; c'est un *lucrum cessans* inhérent au prêt même de l'argent.

2o En ce qui concerne le salaire familial normal, il nous semble regrettable que le P. Belliot ne se soit pas inspiré des justes remarques faites par le P. Fallon, S. J., dans son beau livre *Les Allocations familiales en Belgique et en France*. Il n'y a pas si longtemps que nous les soumettions à nos lecteurs (*Ami* 1927, p. 623). Ceux-ci voudront bien se reporter à cette page fortement instructive, et en appliquer les observations à la thèse du P. Belliot.

3o Qu'il nous soit permis, en terminant, de rappeler que, si les syndicats — entendons les syndicats chrétiens — peuvent être fort utiles, il faut s'abstenir de les proclamer nécessaires. Quelle que soit l'utilité théorique des syndicats et même la nécessité pratique de *tel* syndicat dans *telles* circonstances données, il ne faut jamais oublier de rappeler la liberté du travail et de l'initiative privée en matière de travail. « Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre œuvre, écrivait, le 3 janvier 1913, le cardinal Merry del Val, au nom de Pie X, à M. le comte de Mun, ne voit-on pas... des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté. » Cette simple phrase a fait réfléchir les catholiques et, parmi les partisans les plus ardents du syndicalisme, il en est bien peu qui refusent de voir dans le syndicat une simple association *privée*, formée au sein de la profession, association qui ne saurait, sans abus, vouloir grouper par la force tous les éléments de la profession. D'ailleurs, Léon XIII, dans l'encyclique *Longinqua Oceani*, ne déclarait-il pas qu'il fallait « laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, et n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît » ? (*Actes de S. S. Léon XIII*, éd. de la Bonne Presse, t. IV, p. 175).

Ch. Maignen. **Maurice Maignen, Directeur du Cercle Montparnasse, et les Origines du Mouvement social catholique en France (1822-1890).** — Deux vol. in-8 de XI-1358 p. — Luçon, S. Pacteau, éditeur (1927).

De prime abord, le lecteur hésitera peut-être à ouvrir ces deux volumes compacts, dont le nombre inusité de pages déborde sensiblement le cadre habituel des biographies. Mais s'il se décide à lire, et à lire tout entier l'ouvrage du P. Ch. Maignen, il en sera bien récompensé. Ce n'est pas une simple biographie qu'on nous présente ici : le titre complet indique clairement qu'il s'agit aussi et peut-être surtout des origines du mouvement social catholique en France.

Le nom de Maurice Maignen est inséparable de ce mouvement, inauguré par l'Œuvre des patronages, se continuant par le Cercle des Jeunes Ouvriers et se complétant enfin, dans la pensée de MM. Le Prévost et M. Maignen, — les premiers fondateurs de la Congrégation des Frères de S. Vincent de Paul (voir *Ami* 1927, p. 558) — dans l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Cette dernière Œuvre évoque aussi le souvenir de M. le comte Albert de Mun. Il convient toutefois de rappeler que, tout autant sinon plus qu'Albert de Mun, Maurice Maignen fut l'initiateur, le fondateur de ces Cercles, ainsi que l'écrit Robert de Mun.

L'ouvrage se divise en quatre livres. Le livre Ier (pp. 1-368) retrace les premières années, la vocation de M. Maignen et ses premiers essais d'apostolat dans les œuvres, nous conduisant ainsi jusqu'à la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques.

Le livre II (pp. 369-1080), de beaucoup le plus considérable, est consacré aux origines du mouvement social catholique en France. C'est très certainement à dessein que le P. Maignen écrit : « mouvement social catholique, » et non « mouvement catholique social. » La première formule est celle à laquelle Maurice Maignen restera constamment fidèle ; la seconde est celle vers laquelle inclinera, de plus en plus, sous l'influence de M. René de la Tour du Pin, le comte de Mun. Dans l'Œuvre des Cercles, M. Maignen ne demande aux adhérents que leur dévouement et la pratique de certains actes de piété. Il n'y est nullement question d'obligations matérielles à l'égard des uns et des autres. Tout ce qui pourrait être ou paraître une concession faite au socialisme d'Etat, Maurice Maignen le repoussait avec énergie. L'histoire des divergences, puis des dissentiments plus ou moins accentués qui se produisent depuis 1875 entre M. Maignen et une partie des membres de son Œuvre remplit les 700 pages du deuxième livre, de beaucoup les plus intéressantes au point de vue historique. M. Ch. Maignen a su réunir ici une multitude de documents de première valeur : il nous fait découvrir les hésitations de M. de Mun, d'abord fidèle soutien et défenseur de Maurice Maignen, puis entraîné peu à peu vers les idées de M. de la Tour du Pin. On sent qu'au fond il partage les principes et approuve l'attitude de son oncle vénéré ; mais on doit lui rendre cet hommage mérité qu'il apporte au lecteur, d'une façon impartiale, les pièces, toutes les pièces d'un procès intéressant à étudier et dont il se garde bien de prononcer la sentence.

Il faut toutefois éviter de croire que M. Maignen se rangeait aux côtés de Mgr Freppel contre M. de Mun dans la question de l'intervention de l'Etat en faveur de la classe ouvrière. L'historien de Maurice Maignen sait nous mettre en face de la réalité :

« [Sa] fidélité à la royauté chrétienne, écrit-il, nous fera comprendre l'attitude de Maurice Maignen quant à la question, alors brûlante, de l'intervention des pouvoirs publics dans la réglementation du travail... L'*Association catholique*, organe de l'Œuvre des Cercles, ...affirmait le droit et même le devoir de l'Etat quant à la protection des femmes, des enfants et des ouvriers adultes contre les abus de l'industrie et les excès du travail.

« Mais qu'est-ce que l'Etat ? Si l'on entend par ce mot la collectivité anonyme et pratiquement irresponsable qui constitue les gouvernements dits démocratiques des sociétés contemporaines, il est évident qu'on peut tout craindre de son ingérence et qu'on n'en doit rien espérer.

« L'Etat, pour Maurice Maignen et pour ceux qui partageaient ses idées, c'est une personne vivante, en chair et en os, ayant une âme, un cœur, une conscience, c'est, en un mot : le Roi et le roi très chrétien. C'est à lui et non au moloch révolutionnaire, qu'ils pensaient en affirmant qu'il avait le devoir de protéger l'ouvrier contre l'exploitation de ce patronat, anonyme lui aussi et sans entrailles, qu'on appelle les grandes Compagnies et les Sociétés industrielles ou commerciales.

« Là était, au fond, le malentendu qui rendait la discussion inévitable et insoluble. L'Etat *moderne*, l'Etat anonyme et fondé sur la fiction du peuple souverain est un monstre et l'on ne peut pas lui accorder les droits d'un Etat *chrétien* ou simplement *humain*. Il est incapable de les exercer et il n'a qu'une action dissolvante, une influence délétère sur tous les éléments qui composent le corps social » (p. 1068-1069).

Quoique Maurice Maignen ait mis fréquemment ses collaborateurs en garde contre les concessions faites à l'Etat *moderne*, les nuances, les divergences, les dissentiments sont ailleurs. M. Maignen veut que son œuvre soit une œuvre d'apostolat chrétien, se confinant strictement dans les limites fixées par le règlement des Cercles : ses collaborateurs et amis se laissent parfois entraîner dans un courant qui tend « soit à étendre démesurément le champ d'action de l'Œuvre et à viser des résultats plus apparents que réels, soit à élaborer tout un système d'économie sociale dont bien des conclusions, trop hâtives, ne paraissent plus avoir qu'un lien fort contestable et lointain avec les principes enseignés par l'Eglise » (p. 1027).

Jamais cependant nuances, divergences et dissentiments n'allèrent jusqu'à la rupture. Aux funérailles de Maurice Maignen, M. de Mun, en son nom et au nom de ses amis, rappelant leurs premières relations avec leur « vénéré fondateur, » promettait de demeurer toujours « ce que M. Maignen avait fait d'eux au 25 décembre 1871. »

Dans le livre II, il est surtout question, à côté de Maurice Maignen, de M. de Mun et du marquis de la Tour du Pin ; mais bien d'autres figures du renouveau social catholique trouvent leur place en cette galerie : Léon Harmel, Robert de Mun, Hippolyte Blanc, Henri Lorin, Charles Périn, l'abbé Garnier, le P. du Lac, etc., etc. M. Ch. Maignen a vraiment, et d'une façon quasi définitive, écrit l'histoire des origines du « mouvement social catholique. »

Faute de place, nous sommes obligés de signaler très brièvement les deux derniers livres : *Maurice Maignen dans l'intimité* (p. 1011-1226) et *La vie intérieure d'un homme d'action* (p. 1227-1354). Le livre IV en particulier nous montre la vertu poussée jusqu'à l'héroïsme par M. Maignen, et la vie contemplative unie à la vie active en son âme sainte.

On peut regretter à la fin du second volume l'absence d'une table des noms propres : elle eût rendu grandement service aux lecteurs.

L'Ordre de Cîteaux en Belgique. *Des origines* (1132) *au XX*e *siècle*. Aperçu d'histoire monastique, par dom Joseph-Marie Canivez. — In-8 de XVI-550 p. avec 18 gravures, 25 f. — En vente à l'Abbaye cistercienne de Scourmont, à Forges-les-Chimay (Belgique). (Ch. post. Lille 152.25).

Le titre de cet ouvrage dit exactement ce qu'il est et ce qu'il renferme. L'auteur retrace brièvement mais avec maîtrise et précision l'histoire de la vie cistercienne en Belgique depuis la fondation de l'abbaye d'Orval (1132) jusqu'à nos jours.

Le chapitre Ier est un aperçu général de la vie monastique dans les cloîtres cisterciens de Belgique du XIIIe au XXe siècle. Il nous rappelle comment aux XIIe et XIIIe siècles, — l'âge d'or de la vie monastique, — l'austère règle de S. Bernard, transportée en Belgique, sut attirer à elle, non seulement chez les hommes, mais encore chez les femmes, des multitudes d'âmes avides de perfection. Les monastères se multiplient alors d'une façon extraordinaire et des protecteurs se lèvent nombreux pour aider ce jeune et joyeux élan des créations cisterciennes. C'est l'époque où les saints fleurissent en si grand nombre « que leurs noms suffisent à composer un martyrologe. » Le XIVe siècle marque une phase nouvelle : les monastères d'hommes subissent une évolution : de multiples causes, d'ordre matériel, — diminution du nombre des convers, — d'ordre intellectuel, — fréquentation des universités, — d'ordre moral, — affaiblissement de l'esprit de pauvreté, — y concourent ; les guerres trop fréquentes empêchent la régularité et troublent le recueillement. Les moniales, elles aussi, elles surtout, souffrent de l'évolution et plus d'une communauté se relâche de sa ferveur première. En 1413, un décret rendu par le chapitre de Cîteaux provoqua une réforme sérieuse, qui « arracha l'ivraie semée par Satan, chassa des monastères l'oisiveté qui est l'oreiller de Satan, déracina l'esprit de propriété, retrancha les communications fréquentes avec les séculiers, eut en horreur toute vanité dans les vêtements et dans la manière de vivre, et, après cette complète épuration, fit fleurir l'humilité, la pauvreté, l'amour de la solitude, du silence et du travail, le zèle en un mot de toutes les vertus. » Sur un point seulement, les moniales restèrent en grande partie réfractaires à l'esprit de la réforme : la clôture. Dom Canivez nous explique les raisons de cette mentalité, aujourd'hui heureusement disparue.

Il fallait cette réforme pour tremper les âmes, à la veille de la crise du protestantisme. L'hérésie, en effet, allait passer, terrorisant et saccageant les monastères, s'efforçant de contaminer les âmes. En ces douloureuses circonstances, les abbayes cisterciennes restent, en somme, fidèles à leur idéal de sainteté. Elles comptent incomparablement plus de martyrs que de défections. Les taches isolées sont couvertes par le sang et les palmes de nombreux confesseurs de la foi. Quant aux moniales, le glaive n'a peut-être touché aucune d'elles, mais leurs souffrances les ont haussées à la dignité des martyrs. Le calvinisme frappe à leur porte, et les trouvant fidèles à leurs vœux, il promène la torche incendiaire sur toutes leurs abbayes.

Un règne réparateur commence avec Albert et Isabelle (1598-1621). Les anciennes abbayes renaissent et entrent dans un généreux mouvement de réforme. Mais hélas ! les guerres de Louis XIV amèneront pour les maisons religieuses la double ruine du temporel et du spirituel. La dispersion des moniales, au moment des tourmentes, affaiblit en elles l'amour de la règle, et quand, l'orage une fois passé, se reconstitue la communauté, elles ont peine à se déprendre de la vie séculière et à pratiquer de nouveau la vie de claustration. « Car, dit avec raison l'auteur, on ne le connaît qu'une fois, ce bel élan de jeunesse, qui nous fait tout accepter avec enthousiasme, à notre sortie du monde, tout ce que la Règle nous offre de plus mortifiant. » Mais ce qui contribua le plus à affaiblir l'esprit religieux, ce fut la déplorable coutume des vocations forcées, des jeunes filles contraintes par leurs parents de se faire moniales, afin de favoriser la carrière séculière de leurs aînées. « On devine, écrit dom Canivez, quelle source de misères et de scandales ces vocations forcées apportaient à la religion. L'Eglise avait été impuissante à enrayer le mal ; elle avait maintenant des abbayes à physionomie étrange. Ce n'était plus la vie religieuse, ni surtout la vie cistercienne ; c'était la « vie de château, » où l'on se distrayait comme on pouvait. »

Une nouvelle réforme cependant se fit, inaugurée

par dom Largentier, 44e abbé de Clairvaux, dont l'influence sur l'Ordre entier était considérable ; elle fut surtout l'œuvre du célèbre abbé de Rancé, dont les principes rigides s'imposeront, en Belgique, à cinq abbayes d'hommes et deux prieurés de moniales. Mais n'est-il pas naturel que le démon profite de toutes les occasions pour contrecarrer l'œuvre de Dieu ? Si éloignés que fussent du jansénisme les principes de l'abbé de Rancé, l'hérésie subtile de Port-Royal s'insinuera, sous couleur de perfection, jusque dans les abbayes cisterciennes. En Belgique, le mal fut incomparablement moindre qu'en France : encore fut-il nécessaire que Benoît XIII ordonnât une enquête canonique à Orval pour purifier cette abbaye du poison qui avait infecté quinze de ses membres.

Le XVIIIe siècle est le siècle frivole qui prélude au cataclysme final. Telle abbaye est en pleine vie et prospérité; sa voisine semble avoir commencé une lente agonie. Les maisons religieuses se font de plus en plus perméables à l'esprit de ce siècle, qui ne comprend guère le sérieux de la vie ni la sévère beauté des monuments que lui a légués le moyen âge. On est en fièvre de bâtisses, de transformations surtout, car on a honte des édifices du passé et on les modernise à la façon de la Grèce ou de Rome. L'abbaye de Villers n'est plus qu'une ombre de ce qu'elle a été autrefois. St-Bernard-sur-Escaut est encore en pleine ferveur. Orval jouit d'une grande réputation de piété et de charité. Mais Cambron glisse à la dissipation, aux plaisirs mondains, aux réunions bruyantes. L'abbaye des moniales de Florival « est le type d'une maison relâchée. Il n'y a plus ombre de clôture. Les dames ont quinze jours de vacances par année. Entre temps, elles ont des récréations, des promenades dans les villages voisins. Madame l'abbesse n'est pas en retard sur ses filles dans ce mouvement d'émancipation à outrance. En la veille de l'Ascension 1736, nous la trouvons, encadrée de quatre religieuses, au presbytère d'Archennes, faisant table joyeuse avec les autres invités de Monsieur le curé... » C'est bien là le siècle frivole, et il vivra d'illusions jusqu'au dernier jour. L'abbé de Boneffe, dom Gabriel Simon, n'a rien vu de la Révolution sans cesse grandissante ; il fallut la poignante réalité des choses pour le tirer de son rêve. « Villers, Aulne, Orval, Cambron et autres abbayes se reconstruisent selon le goût moderne, dont l'architecte Dewez est le grand pontife. Ter Hagen, Doozezeele, Nouveau-Bois bâtissent à qui mieux mieux. Baudeloo devient un musée, tant on y entasse de richesses artistiques. L'Olive demande aux Etats du Hainaut, en 1790, l'autorisation de lever la somme de 2.100 florins pour construire de nouveaux édifices, tandis que Cambron fait encore de sérieux achats de vins en 1793, 1794 et jusqu'en 1796... »

La Révolution éclata, qui entreprit de balayer le christianisme du monde. La Belgique ne fut cédée à la France qu'en 1797 par le traité de Campo-Formio. Mais déjà, à ce moment, les abbayes cisterciennes avaient subi le sort qui les attendaient. Les unes furent livrées aux flammes ; les autres vendues à l'encan, transformées en maisons d'habitation, en usines, brasseries, ateliers, etc. D'autres enfin, abandonnées, tombèrent peu à peu en ruines.

Mais le tronc cistercien n'était pas mort. Au XIXe siècle, de nouvelles tiges reverdissent, et nous assistons aujourd'hui à l'œuvre de relèvement.

En une page éloquente, dom Canivez formule la conclusion de cet aperçu historique :

« Si, au cours des siècles, dit-il, les âmes qui peuplaient les cloîtres cisterciens ont senti parfois leur courage faiblir et les bras leur tomber ; si elles ont cessé, par intermittence, de fixer les yeux sur l'idéal que le thaumaturge du XIIe siècle, l'abbé de Clairvaux, était venu prêcher dans nos provinces, il faut bien reconnaître, avec le même S. Bernard, que cet idéal de vie est tellement élevé, tellement à l'opposé des tendances naturelles, que ce serait un miracle inouï de n'avoir jamais rencontré une défaillance parmi ces milliers d'hommes et de femmes.

« Ce qu'il faut admirer, c'est le relèvement qui suit de près la chute, les efforts redoublés après un fléchissement, la marche en avant reprise après un instant de lassitude.

« Ce qu'il faut admirer, c'est cette multitude d'élus que les cloîtres austères n'ont jamais cessé d'envoyer au ciel.

« Ce qu'il faut admirer, c'est la blanche milice de Cîteaux traversant les siècles, demandant à chaque génération qui se lève des âmes vaillantes pour continuer la lutte et trouvant en effet sur notre sol des cœurs jeunes, de belles existences qui, à peine épanouies, consentent par amour pour le Christ à partager sa vie obscure de Nazareth et ses souffrances du Calvaire » (p. 62).

La deuxième partie du volume (ch. II-IV) est consacrée à des notices plus ou moins étendues sur chacun des 84 monastères d'hommes ou de femmes qui, du XIIe au XXe siècle, se sont élevés en Belgique. Sur chacun des monastères on trouve, outre la notice, les éléments bibliographiques et l'indication des fonds d'archives les concernant. C'est, comme on l'a écrit, une véritable « promenade archéologique, ascétique, littéraire, » que l'on entreprend en compagnie de dom Canivez. Son livre est d'un puissant intérêt et il a su en bannir la monotonie et l'aridité. De ravissantes anecdotes apportent fréquemment une détente heureuse à l'esprit du lecteur. Quoi de plus savoureux que l'histoire du frère convers Guillaume de Saeftingen, moine de Lisseweghe, à la fin du XIVe siècle ? Les Français s'avançaient vers Courtrai. Le hardi convers travaillait dans la campagne ; à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, « il dételle les deux juments de son chariot, en vend une pour quelque argent, une épée et un *goedendag*, monte sur l'autre et court vers le champ de bataille accompagné d'un Carme de ses amis, que son patriotisme avait également entraîné. Guillaume n'eût pas plutôt aperçu l'écusson du comte d'Artois, que d'un bras vigoureux il écarte la foule des combattants, arrive devant le prince et lui allonge sa massue dans la poitrine ; un second coup sur la tête du cheval fait tomber l'animal, qui roule dans la poussière avec son maître. La mort du comte d'Artois et la prise de son étendard furent le signal de la victoire. » La victoire de Groeninghe troubla l'esprit du pauvre frère... A propos d'une querelle intérieure, son ardeur belliqueuse se réveille : il frappe son Abbé qui reçoit de lui de terribles blessures et met à mal le cellerier, qui mourut, peu après, victime de cette agression. Le pape Clément V lui-même releva de l'excommunication encourue le convers batailleur... On l'envoya guerroyer en Terre Sainte, dans les rangs des Chevaliers de l'Hôpital.

Cette historiette est le côté plaisant du livre de dom Canivez ; mais il y a aussi, il y a surtout le côté édifiant. Les saints de Villers-en-Brabant furent si nombreux qu'en 1667, dom Servais Gillet, président du collège de Villers à Louvain, publiait les « Litaniæ sanctorum villariensium. » Plus de 60 sont cités nommément et la liste n'est pas épuisée... C'est Villers qui occasionna, de la part du Chapitre Général de Cîteaux, une définition célèbre dans les annales de la sainteté. Emue des miracles qui s'opéraient sur la tombe d'Arnould, la communauté de Villers demandait la canonisation de celui dont elle avait admiré les vertus. Grégoire IX s'y montrait tout disposé. Mais le Chapitre Général de l'Ordre fit opposition pour la raison que la trop grande fréquence de ces sortes de causes les ferait tomber dans le discrédit : « *ne multitudine sancti vilescerent in Ordine.* »

Le surnaturel touche ici au sublime. Et c'est sur cette pensée profondément édifiante que nous voulons laisser nos lecteurs, en les priant de recourir au beau livre de dom Canivez.